



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie
d'Île-de-France



Métropole francilienne : une stratégie pour limiter les risques d'inondation 2016-2021

Bilan à mi parcours



Sommaire

Synthèse du bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la SLGRI..... page 4

Les 112 mesures dans le détail :

Axe I : Amélioration des connaissances sur l'aléa (14 mesures)..... pages 13 à 26

Axe II : Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont (23 mesures)..... pages 27 à 49

Axe III : Développer la culture du risque et l'information préventive des populations (14 mesures)..... pages 50 à 63

Axe IV : Réduire la vulnérabilité technique et organisationnelle des réseaux structurants (6 mesures)..... pages 64 à 69

Axe V : Réduire la vulnérabilité des activités économiques (15 mesures)..... pages 70 à 84

Axe VI : Concevoir des quartiers résilients (9 mesures)..... pages 85 à 93

Axe VII : Se préparer et gérer la crise (25 mesures)..... pages 94 à 119

Axe VIII : Faciliter le retour à la normale (6 mesures)..... pages 120 à 125

Glossaire..... page 126

Les cartes :

Cartographie des PPRI franciliens..... page 129

Cartographie des PAPI franciliens..... page 130

Cartographie des communes éligibles au service Vigicrues flash..... page 131

La métropole francilienne, un territoire à risque important d'inondation

La métropole francilienne est reconnue au niveau européen et national comme un territoire à risque important d'inondation. En effet, les crues de la Seine, de la Marne et de l'Oise, bien que lentes et peu susceptibles de mettre en danger un nombre important de vies humaines, peuvent s'installer dans la durée, toucher une population importante et avoir des impacts économiques majeurs.

Pour une crue moyenne (au sens de la directive inondation), avec un risque sur 100 environ de se produire chaque année :

- 800 000 habitants vivent en zones potentiellement inondées ;
- entre 700 000 et 1 million d'emplois seront concernés ;
- 140 km de réseau ferré seront impactés ainsi que 130 stations et gares de métro, 3 grandes gares ferroviaires et tous les RER, de nombreux ponts et 5 autoroutes ;
- 1,5 million de clients seront concernés par des coupures d'électricité ;

- 5 millions de Franciliens seront impactés par des coupures d'eau, 6 usines d'assainissement fonctionneront en mode dégradé, avec un réseau de transport saturé et des risques de débordements locaux ;
- une étude de l'OCDE de 2014 estime entre 3 et 30 milliards d'euros de dommages directs d'une crue moyenne (équivalente à celle de 1910).



800 000
habitants concernés

et de
700 000
à **1** million
d'emplois

Impacts d'une crue d'occurrence moyenne :



Transport

140 km
de réseau ferré



Coupures
d'eau

5 millions
de Franciliens



Coupures
d'électricité

1,5 million
de clients

Une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) pour réduire les conséquences dommageables des inondations

Lors du premier cycle de travail réalisé dans le cadre de la directive inondation, une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) pour réduire les conséquences dommageables des inondations pour la « Métropole francilienne » a été approuvée le 2 décembre 2016. Elle a permis de créer une **instance de dialogue pour les parties prenantes de la gestion du risque inondation du territoire, sous le pilotage du préfet de la région d'Île-de-France et du préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris.**

Cette stratégie locale a été développée sur deux échelles de travail :

Un périmètre d'action renforcé, constitué de 160 communes : 141 communes du Territoire à Risque important d'Inondation (TRI), 2 communes enclavées et 17 communes non inondables mais exposées aux zones de fragilités électriques.

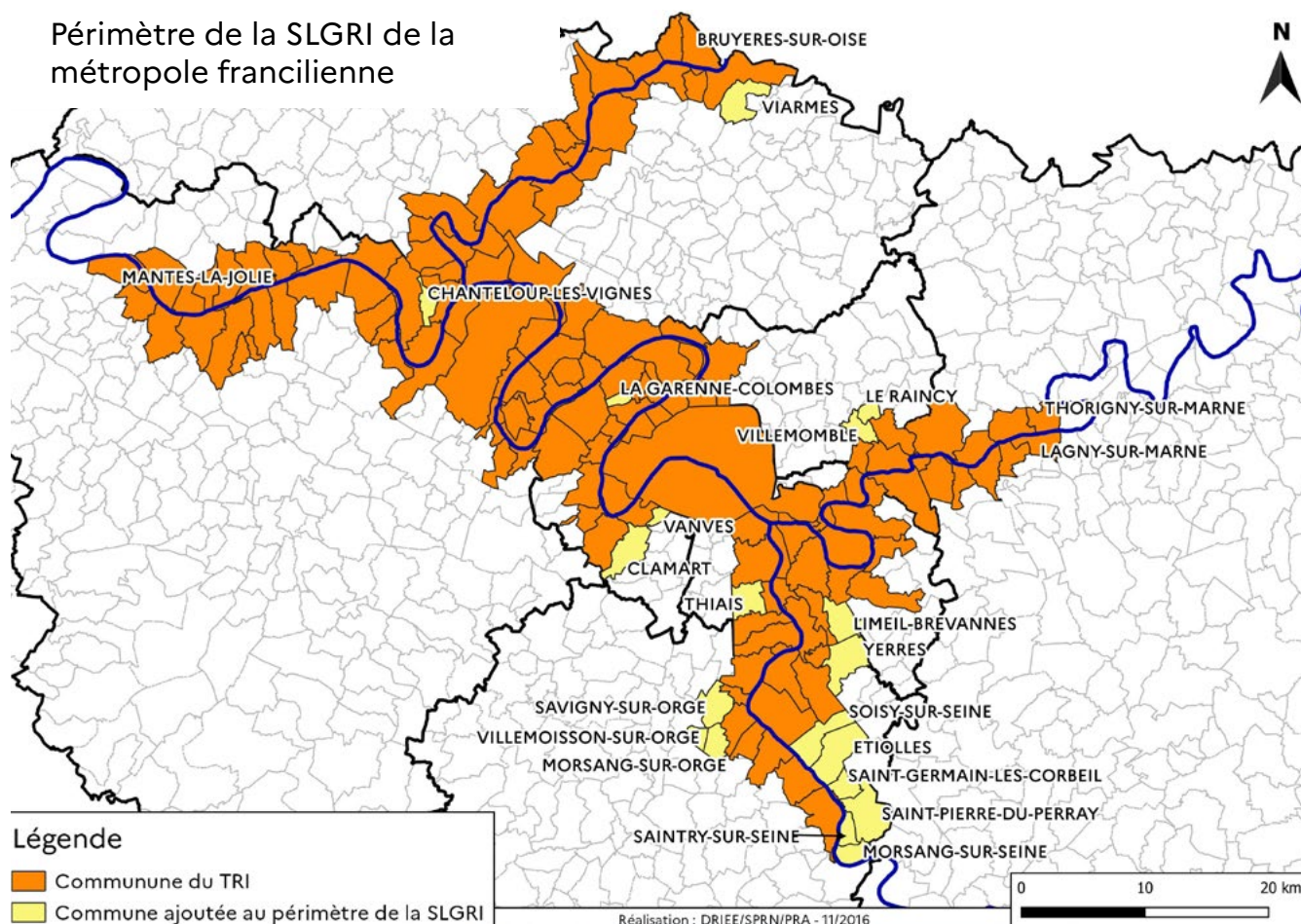
Cette échelle de travail est pertinente sur les questions de :

- la **vulnérabilité « première »** des réseaux, celle du réseau électrique ;
- l'amélioration de la **culture du risque** ;
- l'**aménagement du territoire** (politiques d'urbanisme, habitat résilient...).

Une échelle régionale, pertinente sur les enjeux de :

- l'amélioration de la **connaissance de l'aléa**, en tenant compte de la connaissance au niveau des bassins de risque ;
- **travaux sur la réduction de la vulnérabilité** des territoires, des réseaux (hors réseau électrique), et de l'activité économique ;
- la **préparation à la crise et au retour à la normale.**

Périmètre de la SLGRI de la métropole francilienne



Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la SLGRI

À mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie actée fin 2016 pour 6 ans, la DRIEE et le SGZDS ont évalué l'avancement des 112 mesures qu'elle comprend, avec l'appui des animateurs des trois comités territoriaux (SMSO, les établissements publics territoriaux de bassin Seine Grand Lacs et Entente-Oise Aisne).

Ce bilan a été soumis à l'ensemble des représentants du comité stratégique, et a pu être ainsi enrichi par les contributions de plusieurs structures pilotes ou parties prenantes :

- les collectivités territoriales : la métropole du grand Paris, la ville de Paris (Inspection générale des carrières), les conseils départementaux du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne, le conseil régional ;
- l'Institut Paris Région ;
- les services de l'État : la DRIEA, la DRIAFAF, l'ARS Île-de-France, les DDT de Seine-et-Marne, des Yvelines et du Val-d'Oise ;
- les opérateurs : Voies Navigables de France et le SIAAP.

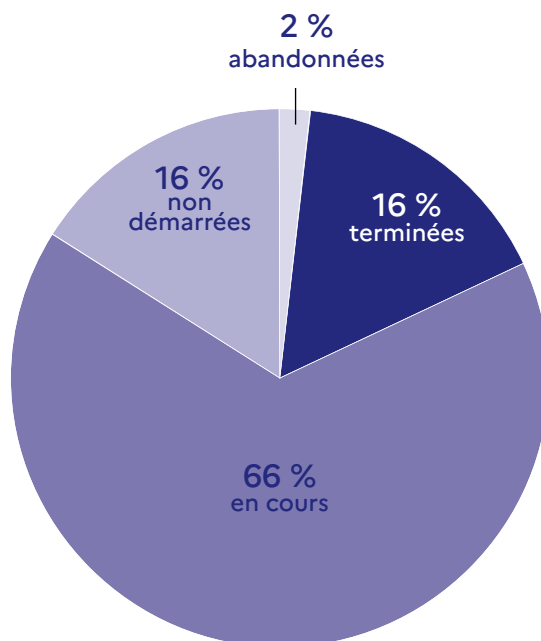
Le SyAGE, porteur du PAPI de l'Yerres, a également contribué à ce bilan.

À mi-parcours de la SLGRI de la métropole francilienne :

- 16 % des mesures sont déjà terminées (18 mesures) ;
- 66 % des mesures sont en cours de mise en œuvre (74 mesures), sachant qu'une mesure est souvent développée en plusieurs actions portées par des structures différentes, ces actions pouvant être à un niveau d'avancement varié ;
- 16 % des mesures ne sont pas démarrées (18 mesures) ; cinq d'entre elles n'étaient planifiées qu'à long terme dans la SLGRI ;
- 2 % des mesures ont été abandonnées (2 mesures), s'avérant finalement non pertinentes.

Le bilan précis de chacune des 112 mesures est disponible en annexe.

8 axes ——— **112** mesures





Amélioration des connaissances sur l'aléa

Aléa débordement

Les actions sur l'aléa débordement ont bien avancé : production des Zones inondées Potentielles et Zones Iso Classes Hauteurs (ZIP ZICH) par la DRIEE, recherche sur les crues historiques, développement d'un nouveau modèle hydraulique par l'EPTB Seine Grands Lacs, dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes (PAPI SMF).

à Paris et en proche couronne a été soutenue en novembre 2019 ; l'EPTB Seine Grands Lacs va prolonger ce travail pour le consolider, le synthétiser et produire des cartographies.

Remontées de nappe

Toujours dans le cadre du PAPI SMF, une thèse portée par l'EPTB Seine Grands Lacs, en lien avec Mines Paris Tech, pour comprendre et modéliser les remontées de nappes

Ruissellement pluvial

Le PAPI d'intention Vallée de l'Oise, labellisé en mai 2019 va lancer des actions pour comprendre et limiter le phénomène de ruissellement pluvial.



Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Zones naturelles d'expansion de crue

Des études sont en cours ou à venir dans plusieurs PAPI pour identifier, protéger voire restaurer les zones naturelles d'expansion de crue.

tamment à la réforme de la compétence GEMAPI).

Ouvrages de protection

La vanne secteur de Joinville-le-Pont / Saint-Maur (94) a été modernisée par le CD 94 ; les travaux de prolongation de la digue de Sartrouville (78) par le SMSO jusqu'à Montesson sont en cours de finalisation, ainsi que ceux de création de la zone humide pour compenser les impacts hydrauliques ; des études sont en cours concernant les autorisations des systèmes d'endiguement (suite no-

Ouvrages d'écrêtement des crues à l'amont

Les études concernant le casier pilote dans le secteur de La Bassée sont en cours d'expertise, l'enquête publique est prévue en juin 2020.





Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Comité sensibilisation

Un comité s'est réuni en mai 2019 pour renforcer le partage des expériences et outils développés sur le territoire.

EPISEINE

L'EPTB Seine Grands Lacs a développé la plate-forme d'information et de sensibilisation **EPISEINE** ; de nombreux outils y sont disponibles pour tout public : quiz, jeux, concours auprès des scolaires, kits pour organiser des balades en bord de Seine et de Marne, kits de communication pour les collectivités en cas de crue... L'Entente Oise Aisne a également développé le site **INOND'ACTION**.

Sensibilisation des acteurs socio-économiques

La DRIEE a développé des outils d'autodiagnostic à l'attention des TPE/PME, des industries, des collectivités / administrations et des établissements culturels. L'ARS a

produit un outil équivalent dédié aux établissements médico-sociaux et aux établissements de santé.

Information préventive

L'information préventive est réalisée en première ligne par les collectivités locales (DICRIM, repères de crue), plusieurs outils sont mis à leur disposition par les services de l'État et par les EPTB ; l'Institut Paris Région est intervenu également dans l'élaboration de certains diagnostics de territoire (pour les communautés d'agglomération du pays de Meaux et Marne-et-Gondoire ainsi que dans le cadre du SCOT de la Métropole du Grand Paris).



Réduire la vulnérabilité technique et organisationnelle des réseaux structurants

Engagement des grands opérateurs de réseaux

Les grands opérateurs de réseaux se sont engagés, en mai 2016, avec les services de l'État et les collectivités concédantes, à diagnostiquer la fragilité de leurs réseaux face à l'inondation puis à améliorer leur résilience (par des travaux de réduction de vulnérabilité). La phase initiale de diagnostic est finalisée pour les premiers opérateurs signataires ; ces fragilités sont ainsi partagées sur une plate-forme sécurisée gérée par l'État pour améliorer la planification de la gestion de crise et la prise en compte des interdépendances. Certains opérateurs travaillent maintenant à réduire leurs fragilités : par exemple, EN-EDIS rend étanches de nombreux postes électriques

(pour réduire les délais de retour à la normale) et a pour objectif contractuel de réduire de 90 % d'ici 2030 ses clients impactés non inondés (suite à des coupures préventives des réseaux électriques).



Groupe de travail

Le PAPI Vallée de l'Oise, porté par l'Entente Oise Aisne, prévoit un groupe de travail analogue.



Réduire la vulnérabilité des activités économiques

TPE-PME, grands groupes, industries et administrations

Le comité économique de la SLGRI a considéré, suite à une étude de l'Institut Paris Région, que les secteurs économiques prioritaires vers lesquels orienter les actions de sensibilisation et de réduction de vulnérabilité sont les TPE-PME, les grands groupes, les industries, les administrations.

Sensibilisation des acteurs économiques

La sensibilisation des acteurs économiques, notamment des TPE, est complexe ; ces entrepreneurs ont peu de temps à consacrer à cette problématique ; l'EPTB Seine Grands Lacs développe ainsi une communication par les réseaux sociaux (courtes vidéos, lutte contre les idées reçues).

Actions sectorielles

Des actions sectorielles sont développées pour atteindre les différentes cibles socio-économiques : les industriels ont été sensibilisés notamment lors d'inspections par la DRIEE ; le SPI Vallée de Seine communique sur cette problématique auprès notamment des industriels bordant la Seine dans les Yvelines ; le PAPI SMF comporte notamment une action dédiée aux établissements culturels (diagnostic et plan de mise en sécurité des œuvres en cours sur des sites pilotes, avant déploiement d'un guide).



Concevoir des quartiers résilients

Charte « Concevoir des quartiers résilients face à l'inondation »

Les acteurs franciliens de l'aménagement ont signé, en mars 2018, la charte « Concevoir des quartiers résilients face à l'inondation » ; cette charte est encore trop récente dans le temps long de l'aménagement pour analyser sa bonne prise en compte dans les projets de réhabilitation de quartiers en zone inondable ; certains projets ont cependant déjà pris en considération certaines des problématiques rencontrées, comme le quartier Seine Gare Vitry, Grand prix 2016 « Comment mieux bâtir en zone inondable constructible » délivré par le Ministère en

charge de l'environnement.

Prise en compte du PGRI et de la SLGRI

La prise en compte du PGRI et de la SLGRI dans les documents d'urbanisme semble encore perfectible.



Se préparer et gérer la crise

Approfondir les documents de planification et les outils de gestion

Les services de l'État gestionnaires de crise (SGZDS, SIDPC, SPC, missions RDI, ARS) ont continué à approfondir les documents de planification (dispositions spécifiques inondation ORSEC par exemple) et les outils de gestion (SYNAPSE utilisé par les services de l'État), notamment en caractérisant les populations inondées et impactées en fonction des cartographies d'aléas ZIP ZICH et des cartographies de vulnérabilité des réseaux ; les réflexions sur l'évacuation massive se poursuivent avec notamment l'identification de critères pouvant conduire à la décision d'évacuer (SGZDS et SIDPC).

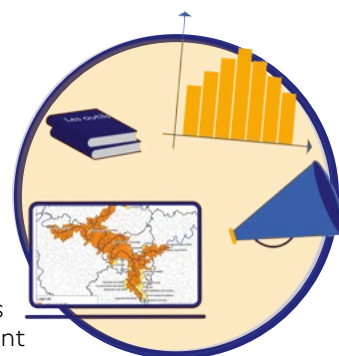
Appuyer les collectivités locales

Les services de l'État assurent également un appui aux collectivités locales dans l'élaboration des PCS (diffusion des ZIP ZICH) et dans l'accompagnement au développement de systèmes locaux d'avertissement de crue (hors des tronçons bénéficiant de la vigilance par le Service

de Prévision des Crues de la DRIEE) ; les PAPI comportent également des mesures d'accompagnement pour les PCS ; dans le cadre du PAPI SMF, l'EPTB Seine Grands Lacs, avec l'appui du SGZDS, de la DRIEE et de la Ville de Paris, a produit un **kit de communication** en cas de crue à destination des collectivités.

Réaliser des exercices

Des exercices ont également été réalisés ; le SGZDS de la Préfecture de Police a notamment piloté les exercices SE-QUANA début 2016 (juste avant la crue de mai-juin 2016) et fin 2018 à l'échelle du 15e arrondissement. Les retours d'expériences menés suite à ces exercices et suite également aux crues récentes ont permis de mettre à jour les outils de planification à la gestion de crise.



Synthèse



Faciliter le retour à la normale

Approfondir les travaux sur le retour à la normale

Les travaux relatifs au retour à la normale sont moins avancés : sur la base des diagnostics de vulnérabilité réalisés, les opérateurs commencent à améliorer la résilience de leurs réseaux ; des réflexions entre le SGZDS et la DRIEE concernant la gouvernance post-crise ont été initiées ; un retour d'expériences concernant les guichets uniques à mettre en place pour les particuliers et les entreprises mérite d'être approfondi.

Gouvernance partagée

Dans un rapport publié début 2018, l'OCDE a évalué la mise en œuvre des recommandations qu'elle avait proposées dans le cadre de son étude de 2014 sur la résilience de l'agglomération francilienne face au risque d'inondation. Elle a noté notamment l'intérêt de la SLGRI concernant la gouvernance partagée de cette politique aux enjeux multiples.

L'OCDE proposait alors de nouvelles recommandations, pour lesquelles des progrès ont été accomplis depuis 2018, concernant :

- la gouvernance, sur la mise en œuvre de la SLGRI en elle-même avec un portage politique fort des services de l'État avec l'implication des EPTB, des collectivités locales et la prise en compte croissante de la solidarité avec l'amont du bassin versant ;
- la mise en œuvre de mesures de réduction du risque, sur l'avancement du projet de casier pilote à La Bassée ;
- le renforcement des capacités et moyens de gestion de crise ;
- le renforcement de la résilience économique : les progrès importants avec les opérateurs de réseaux peuvent

être mieux quantifiés ; l'effort prioritaire doit s'orienter vers les acteurs économiques, notamment les PME, dans la sensibilisation et la mise en œuvre de démarche de continuité d'activité ;

- le renforcement de la résilience du territoire, les progrès sont aujourd'hui faibles, le temps de l'aménagement étant un temps long d'autant plus dans un territoire dont les zones inondables sont déjà fortement urbanisées ; le dynamisme du Grand Paris lié notamment aux projets du Grand Paris Express et des Jeux Olympiques pourra permettre d'intégrer les principes mis en avant dans la charte « concevoir des quartiers résilients » ; une analyse à moyen terme avec des indicateurs opérationnels pourra évaluer de manière pertinente l'évolution de la résilience sur l'agglomération francilienne ;

- le financement, la SLGRI n'a pas permis d'aboutir à la stratégie de financement souhaitée par l'OCDE, qui s'adapterait aux dommages potentiels d'une crue majeure par la mise en place, au-delà des ressources déjà existantes (FPRNM, aides AESN, participations des collectivités locales), d'une taxe GEMAPI, de financements innovants et de mécanismes incitant à la résilience, dépendants d'arbitrages politiques par les collectivités locales et à l'échelle nationale.





Les 112 mesures dans le détail

Situation à fin 2019,
à mi-parcours de la
SLGRI métropole
francilienne



Amélioration des connaissances sur l'aléa

Sous-objectif n° I-1

Améliorer la modélisation des débordements de la Seine, de la Marne et de l'Oise.

Mesure n°1

Réaliser un nouveau modèle numérique de représentation des écoulements permettant d'améliorer la représentation cartographique des surfaces inondées, basée sur le récent MNT Lidar.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs / DRIEE.

Parties prenantes : AESN, conseil régional.



Périmètre : régional.



Échéance : action engagée.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Les premiers résultats ont été produits par Artelia, le bureau d'études chargé du développement du modèle, en octobre 2019. Les données restent à conforter sur la partie Marne. Ce modèle a vocation à remplacer Alphée, modèle utilisé notamment pour la production des ZIP-ZICH.

Ce nouveau modèle a été utilisé fin 2019 pour l'étude d'analyse multi-critères du projet de la Bassée.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Le marché a pris du retard à cause de compléments topographiques à réaliser.

Amélioration des connaissances sur l'aléa

Sous-objectif n° I-2
Améliorer la connaissance des crues historiques et leur disponibilité, permettant notamment l'amélioration de la connaissance des crues fréquentes.

Mesure n°2

Numériser l'ensemble des cartes relatives aux crues historiques.



Pilote : DRIEE.

Parties prenantes :
EPTB.



Périmètre : TRI.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

L'EPTB Seine Grands Lacs peut mettre à disposition des cartes des crues de mai 1836, 1856 sur Yonne, Seine, 1850 sur Marne.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Amélioration des connaissances sur l'aléa

Sous-objectif n° I-2

Améliorer la connaissance des crues historiques et leur disponibilité, permettant notamment l'amélioration de la connaissance des crues fréquentes.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs.

Parties prenantes : DRIEE.



Périmètre : TRI.



Échéance : action engagée.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

L'EPTB Seine Grands Lacs a constitué une banque de données, avec la reconstitution des séries de données limnimétriques de 1831 à 1876 sur la Marne (et à venir sur les autres cours d'eau), et en élargissant la chronologie des crues à la période 1600-1876. Fin de l'action prévue sur 2021.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Masse de données considérables à traiter et difficultés à retrouver les données de VNF (ex-SNS) de 1800 à 1854. Données hydrologiques lacunaires sur 1784 et mai 1836. Beaucoup de données sur mai 1856 et septembre 1866.

Amélioration des connaissances sur l'aléa

Sous-objectif n° I-3

Améliorer la connaissance du phénomène de remontée de nappe. (Disposition 2.H.1 du PGRI).

Mesure n°4

Conduite d'une étude sur la nappe d'accompagnement de la Seine sur les départements de Paris et Proche Couronne.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs.

Parties prenantes : Ville de Paris, Métropole du Grand Paris, Conseils Départementaux, IGC, CEREMA, Institut Paris Région, SIAAP, RATP, SNCF, Réseau, SGP, ENEDIS, SGZDS, DRIEE.



Périmètre : Comité territorial Seine Amont.



Échéance : action engagée.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Dans le cadre de l'action 11.5 du PAPI SMF, l'EPTB Seine Grands Lacs a encadré, de juillet 2016 à fin 2019, en lien avec Mines Paris Tech, un travail de thèse et a piloté parallèlement un groupe de travail relatif à l'étude du risque inondation induite par les écoulements de nappes sur Paris et la petite couronne. Ce groupe de travail a associé les principaux gestionnaires de piézomètres.

Mathias Maillot a soutenu sa thèse le 18 novembre 2019. Ce travail a notamment permis de développer une approche méthodologique permettant d'établir de manière automatisée, à partir d'outils géostatistiques, des cartes piézométriques de la nappe la plus superficielle sous l'agglomération parisienne (Paris et Petite couronne), à partir des données observées dans le réseau piézométrique et dans les cours d'eau (en tenant compte des échanges nappe-ri-

vière). Il a aussi conduit à développer un modèle hydrogéologique maillé sur ce même périmètre, permettant d'évaluer en tout point l'évolution du niveau piézométrique en fonction des conditions d'apports lors d'une crue.

Ce travail doit se poursuivre en 2020 par :

- la réalisation d'une note de présentation synthétique du travail réalisé ;
- un travail d'amélioration / consolidation du modèle (amélioration du modèle dynamique notamment en précisant la partie remblais de surface, et associer ce modèle à la méthodologie de cartographie).

Un atlas de cartes représentant différentes configurations de la hauteur des nappes dans la petite couronne pour différents événements de crues pourra être fourni à terme.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Plusieurs difficultés sont rencontrées dans le cadre de cette action :

- difficultés d'accès à des données fiables pour recenser les différents pompages en nappe, ces pompages pouvant être réalisés par de multiples acteurs privés ;
- manque de données piézométriques sur certains secteurs des départements de petite couronne et notamment des Hauts-de-Seine ;
- manque de mutualisation des différentes données piézométriques produites. Des réflexions sont en cours

pour structurer les réseaux de piézomètres en petite couronne (suite aux mesures 4 et 5). Hors TRI métropole francilienne, le PAPI d'intention Juine-Essonne-Ecole porte une action concernant la surveillance des remontées de nappe.

La mise en place d'un réseau de surveillance (pour les eaux souterraines comme pour les eaux de surface) nécessite un investissement initial (en matériel notamment) et un suivi et une maintenance à réfléchir de manière pérenne (financement, gouvernance).

Amélioration des connaissances sur l'aléa

Sous-objectif n° I-3
Améliorer la connaissance du phénomène de remontée de nappe. (Disposition 2.H.1 du PGRI).



Pilote : EPTB, EPCI, syndicat mixte.

Parties prenantes : communes, EPCI, syndicat mixte, EPTB, structure porteuse de SAGE, BRGM.



Périmètre : TRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

/



Difficultés rencontrées, perspectives :

Cette mesure est conditionnée aux résultats de la mesure n°4.

Amélioration des connaissances sur l'aléa

Sous-objectif n° I-4

Améliorer la connaissance des conditions de ressuyage (dé-crue).

Mesure n°6

Études relatives à l'amélioration de la connaissance et à la gestion de la décrue sur trois sites tests dans un premier temps, puis, le cas échéant, généralisation au niveau régional.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs / DRIEE

Parties prenantes : EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, SGZDS, CD 94.



Périmètre : TRI.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

/



Difficultés rencontrées, perspectives :

L'action 1.1.16 « études relatives à l'amélioration de la connaissance et à la gestion de la décrue sur trois sites tests » du PAPI SMF n'a pas démarré car l'EPTB Seine Grands Lacs est en attente de la validation des cartes issues du nouveau modèle hydraulique Artelia (cf mesure n°1).

Amélioration des connaissances sur l'aléa

Sous-objectif n° I-5

Améliorer la connaissance de la propagation des inondations via le réseau d'assainissement.

Mesure n°7

Mise en place d'un secteur pilote pour une connaissance poussée du risque inondation par débordement de réseaux.



Pilote : SIAAP, conseils départementaux.

Parties prenantes : EPTB seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, SGZDS, DRIEE.



Périmètre : Comité territorial Seine Amont.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Le SIAAP a engagé une étude hydraulique de vulnérabilité du système d'assainissement face à une crue majeure sur tout son périmètre, en lien avec les gestionnaires de réseaux de la zone de collecte ; la mesure initiale (étude sur un secteur pilote) a donc été élargie. L'étude est en cours ; des cartographies représentant l'analyse statique de la propagation possible de la crue via les réseaux d'assainissement ont été produites à l'issue de la phase 1 mi 2019 ; la phase 2 de modélisation dynamique, prenant en compte à la fois la gestion dynamique des réseaux mais aussi la concomitance d'une crue et d'une pluie, doit aboutir début 2021. Ensuite la phase 3 portera sur un programme de mesures de réduction.

Le SyAGE a prévu deux études de vulnérabilité des réseaux d'assainissement ; l'une pour son réseau en Seine, étude incluse dans le PAPI SMF, qui doit commencer mi-2020 ; l'autre dans son réseau Yerres aval, étude incluse dans le PAPI de l'Yerres.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Difficultés à récupérer des données homogènes et complètes (et notamment données SIG) à l'échelle considérée auprès de la multitude de gestionnaires ; complexité de la modélisation à cette échelle.

Amélioration des connaissances sur l'aléa

Sous-objectif n° I-6

Identification et recensement des laisses de crues après les inondations de mai-juin 2016.

Mesure n°8

Prévoir des enquêtes de terrain et reportages photographiques.



Pilote : DRIEE, SyAGE.

Parties prenantes :
EPTB, SMSO,
collectivités.



Périmètre : TRI.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

L'identification et le recensement des laisses de crue sont réalisés par plusieurs acteurs (SPC, syndicats de rivière, conseils départementaux...). Ces laisses de crue relevées sur le terrain dans les jours qui suivent une crue sont nivelées, bancarisées dans la plate-forme nationale collaborative des sites et repères de crue (<http://www.reperesdecruves.developpement-durable.gouv.fr>) et exploitées pour produire la cartographie des inondations.

Suite aux crues de 2016, de nombreuses laisses de crue ont été relevées en 2016, notamment sur le Loing. D'autres laisses ont aussi été prises suite aux crues de 2018 mais bien moins qu'en 2016. Toutes les laisses relevées suite à ces événements sont disponibles sur la plate-forme.

Les laisses de crue ont été mesurées par le SyAGE suite à la crue de juin 2016 sur le bassin versant de l'Yerres. Des enquêtes de terrain auprès des élus, riverains et acteurs locaux des affluents de l'Yerres préciseront les données.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Amélioration des connaissances sur l'aléa

Sous-objectif n° I-6
Identification et recensement des laisses de crues après les inondations de mai-juin 2016.

Mesure n°9

Réalisation d'une cartographie des zones inondées lors de la crue de mai-juin 2016.



Pilote : DRIEE, SyAGE.

Parties prenantes :
EPTB, SMSO,
collectivités.



Périmètre : TRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

La DRIEE a cartographié l'emprise de la crue de mai-juin 2016 pour :

- le bassin du Loing : sur le réseau surveillé, soit depuis Charny-Orée-de-Puisaye pour l'Ouanne et depuis Dammarie-sur-Loing pour le Loing à l'amont et Saint-Mammès (rive droite) / Moret-Loing-et-Orvanne (rive gauche) à l'aval ;
- la Seine, de Saint-Mammès (rive gauche) / Champagne-sur-Seine (rive droite) à l'amont et Vernon à l'aval ;
- la Marne, sur la boucle de Saint-Maur entre les communes de Joinville-le-Pont (rive gauche) / Saint-Maur-des-Fossés (rive droite) à l'amont et Charenton-le-Pont (rive droite) / Alfortville (rive gauche) à l'aval.

Dans le cadre du PAPI de l'Yerres, le SyAGE porte une action (action 1-5) concernant une analyse détaillée de la crue de juin 2016 afin de préciser le modèle hydraulique de l'Yerres. Cette action a démarré fin 2019 (mesures topographiques sur 2 secteurs, enquêtes de terrain dans le cadre de 2 stages).



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Amélioration des connaissances sur l'aléa

Sous-objectif n° I-7
Amélioration de la connaissance de l'aléa sur les cours d'eau mobilisés lors des crues de mai-juin 2016.

Mesure n°10

Nouvelles modélisations en fonction des connaissances acquises.



Pilote : DRIEE, DDT, syndicats de rivière.

Parties prenantes : EPTB, SMSO, collectivités.



Périmètre : TRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

Concernant la Seine et la Marne franciliennes, la crue de 2016 fait partie des crues ayant servi au calage du nouveau modèle hydraulique développé ARTELIA dans le cadre du PAPI SMF porté par l'EPTB Seine Grands Lacs (cf. mesure n°1). La crue a également servi au recalage des modèles hydrauliques qui alimentent le modèle de prévision des crues du SPC.

Concernant le bassin de l'Yerres, l'étude engagée dans le cadre du PAPI (cf. mesure 9 ci-dessus) comprendra notamment une modélisation de la crue de juin 2016 intégrant la régulation des barrages sur l'aval, et le calage du modèle par rapport aux laisses de crues nivelées sur tout le territoire.

Concernant le Loing, un PAPI d'intention – en cours d'instruction et de consultation – est porté par l'EPTB Seine Grands Lacs. La réalisation d'études hydrologique et hydraulique (action 1-1) sur l'ensemble du bassin est une action phare, l'action 2-1 sur l'élaboration d'une stratégie pour compléter la surveillance et la prévision des crues et des inondations sur le bassin du Loing répond à cette mesure.

Concernant le bassin de l'Orge et de l'Yvette, le PAPI d'intention Orge-Yvette, porté par le SIAHVY, prévoit la création d'un modèle hydraulique global simplifié. Une action est aussi prévue pour la mise en place d'une plateforme collaborative de centralisation et de partage des données.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Amélioration des connaissances sur l'aléa

Sous-objectif n° I-7
Amélioration de la connaissance de l'aléa sur les cours d'eau mobilisés lors des crues de mai-juin 2016.

Mesure n°11

Mettre en œuvre les recommandations issues du retour d'expérience en ce qui concerne le développement d'un réseau de surveillance.



Pilote : DRIEE, DDT, syndicats de rivière.

Parties prenantes : EPTB, SMSO, collectivités.



Périmètre : TRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Pour le réseau Etat, la DRIEE a mis en oeuvre sa politique de sécurisation (doublement de capteurs, modification et améliorations des stations) des actions décidées suite au retour d'expériences de la crue de mai-juin 2016. Les modifications du réseau de stations ont été étudiées dans le cadre de l'audit hydrométrique de l'Etat ; il a montré une bonne adéquation du réseau en Île-de-France. Des améliorations sont toutefois possibles mais n'ont pas pour seul objectif l'étude des crues. Pour la DRIEE, le scénario retenu comprend plusieurs étapes avec un redéploiement des moyens sur les stations les plus utiles en crue et en étiage, la recherche de quelques nouveaux sites ou de remplacement (dont la Vaucouleurs), des fermetures ou transmission de stations (VNF, quelques syndicats). La DRIEE a prévu, pour certaines demandes de création ainsi que pour la transmission de station d'appuyer les collectivités souhaitant le faire.

Plusieurs collectivités ne bénéficiant pas de la vigilance Etat ont planifié le développement de systèmes d'alerte et de surveillance ou le renforcement des systèmes existants :

- concernant le bassin de l'Yerres, l'action II.1 du PAPI de l'Yerres, porté par le SyAGE, prévoit de renforcer le réseau de télésurveillance : installation de stations pluviométriques, hydrométriques et piézométriques. L'action a commencé mi-2019 ;

concernant le Loing, l'action 2-1 du PAPI d'intention du Loing porté par l'EPTB Seine Grands Lacs prévoit l'élaboration d'une stratégie pour compléter la surveillance et la prévision des crues et des inondations sur le bassin du Loing ;

- des réflexions sont aussi en cours sur l'Orge et l'Ecole ;
- certaines collectivités ont également déployé des systèmes d'alerte plus légers avec des balises déclenchant une alerte SMS aux communes à partir d'un certain seuil (Grand Morin).

La DRIEE appuie, dans la mesure de ses moyens les collectivités et établissements publics pour l'intégration (au moins à moyen terme) des mesures des stations concernées dans la base nationale (Plateforme Hydrométrique Centrale).

Voir également la mesure n°84 (incitation et accompagnement des collectivités dans la mise en place de dispositifs d'information et de surveillance des crues).



Difficultés rencontrées, perspectives :

Le développement de systèmes d'avertissement locaux aux crues, pour les affluents hors vigilance Etat par le SPC, est porté par les syndicats de rivière,

voire les porteurs de PAPI. La structuration de compétence Prévention contre les Inondations est en cours de mise en place, suite à la réforme GEMAPI.

Amélioration des connaissances sur l'aléa

Sous-objectif n° I-8
Améliorer la connaissance du ruissellement pluvial sur les communes du comité territorial Oise Île-de-France. (Disposition 2.F.1 du PGRI).

Mesure n°12

Élaboration d'un programme d'aménagements d'hydraulique douce pour réduire le ruissellement dans les TRI.



Pilote : collectivités (syndicat mixte, EPTB Entente Oise-Aisne), communes.

Parties prenantes : Communes, EPCI, conseil régional, conseils départementaux, PNR, DDT, AESN, chambre d'agriculture, syndicat mixte, EPTB.



Périmètre : Comité territorial Oise.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

Dans le PAPI d'intention Vallée de l'Oise porté par l'Entente Oise Aisne, l'action 6-4 vise à réaliser des études de lutte contre le ruissellement sur son territoire de compétences, notamment dans le Val-d'Oise.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Le PAPI d'intention Vallée de l'Oise a été labellisé en mai 2019 ; la convention associée est en cours de signature.

Amélioration des connaissances sur l'aléa

Sous-objectif n° I-8

Améliorer la connaissance du ruissellement pluvial sur les communes du comité territorial Oise Île-de-France. (Disposition 2.F.1 du PGRI).

Mesure n°13

Réalisation des aménagements d'hydraulique douce pour réduire le ruissellement dans les TRI.



Pilote : Collectivités (syndicat mixte, EPTB Entente Oise-Aisne), communes.

Parties prenantes :

Communes, EPCI, conseil régional, conseils départementaux, PNR, DDT, AESN, Chambre d'agriculture, syndicat mixte, EPTB.



Périmètre : Comité territorial Oise.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

Dans le PAPI d'intention Vallée de l'Oise porté par l'Entente Oise Aisne, une fois les études réalisées (voir mesure n°12) l'action 6-4 vise à réaliser des aménagements d'hydraulique douce sur son territoire de compétences, notamment dans le Val-d'Oise.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Le PAPI d'intention Vallée de l'Oise a été labellisé en mai 2019 ; la convention associée est en cours de signature.

Amélioration des connaissances sur l'aléa

Sous-objectif n° I-9
Améliorer la connaissance de la concomitance des crues Seine-Oise.

Mesure n°14

Recherche historique.



Pilote : DDT78.

Parties prenantes :
SMSO, DRIEE, ETPB
Entente Oise-Aisne.



Périmètre :
Seine-Aval.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours :
abandonné.



Actions mises en œuvre :

Les connaissances concernant la concomitance des crues historiques de la Seine et de l'Oise n'ont pas été approfondies.

Cependant, ce phénomène de concomitance de crues est étudié dans le cadre des modélisations issues de la mesure n°1 : le modèle hydraulique développé par l'EPTB Seine Grands Lacs avec l'appui d'Artelia intègre également l'Oise francilienne et la Seine aval francilienne.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-1
Identifier les zones d'expansion des crues d'importance majeure.
(Disposition 2.C.1 du PGRI).

Mesure n°15

Recensement et caractérisation des zones d'expansion des crues.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, SAGE.

Parties prenantes : AESN, DBSN, DRIEE, syndicats de rivières, chambres d'agriculture, Métropole du Grand Paris.



Périmètre : TRI.



Échéance : court terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

L'EPTB Seine Grands Lacs mène une étude (action 4.1.2 du PAPI SMF) à l'échelle du bassin amont de la Seine visant à :

- identifier les zones d'expansion des crues dans un SIG et les hiérarchiser ;
- co-construire au sein de plusieurs territoires pilotes de référence, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, un projet de territoire pour la prévention des inondations autour de la valorisation des ZEC.

Le comité de pilotage de l'étude a validé en avril 2019 les cinq territoires pilotes de référence de l'étude qui ont vocation à servir de vitrines à l'échelle du bassin (méthode, retours d'expériences), tous situés en amont du territoire couvert par la SLGRI métropole francilienne.

Un des projets est développé en Île-de-France, sur le bassin de l'École, affluent de la Seine en Seine-et-Marne et en Essonne (maîtrise d'ouvrage assurée par le Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du Ru de la Mare-aux-Evées et de leurs affluents (SEMEA)).

Les instances de concertation locale chargées de l'élaboration et du partage du diagnostic (identification fine de l'enveloppe des ZEC, définition des contraintes et des potentialités, etc) en vue de la co-construction du projet de territoire se sont réunies dans chacun des territoires pilotes à deux occasions en 2019 (mai-août puis septembre-décembre 2019). La dynamique territoriale engagée en 2019 par l'EPTB Seine Grands Lacs sur ces territoires est prometteuse. En 2020, l'EPTB Seine Grands Lacs prévoit l'installation d'espaces d'échanges particuliers avec la profession agricole et les acteurs chargés de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire permettant d'aboutir à des opérations concrètes.

L'EPTB Entente Oise Aisne a également prévu, dans le cadre du PAPI d'Intention de la Vallée de l'Oise (validée par le Comité technique Plan Seine du 23 mai 2019), de mener une étude de faisabilité technique et financière de la reconquête des zones d'expansion des crues (action 6-1).



Difficultés rencontrées, perspectives :

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-2

Préserver les zones d'expansion de crues, pour celles qui ne le sont pas encore dans le cadre du PPRI ou d'un document d'urbanisme.

(Dispositions 2.C.2 et 2.C.3 du PGRI).

Mesure n°16

Inscrire dans les PPRI, ou à défaut dans tout document d'urbanisme, la préservation des zones naturelles d'expansion des crues.



Pilote : DRIEE, DDT, collectivités compétentes en matière d'urbanisme, Métropole du Grand Paris.

Parties prenantes : DRIEA, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, conseils départementaux, collectivités, agences d'urbanisme, SAGE, SCOT.



Périmètre : TRI.



Échéance : moyen – long terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

La préservation des ZEC est un des objectifs forts du PGRI Seine Normandie, traduit au travers de plusieurs dispositions (2.C.2 et 2.C.3 du PGRI 2016-2021). Cet objectif a été repris dans le

guide régional d'aide à la rédaction des PPRI.

Le principe de préservation des ZEC ainsi est intégré dans tous les PPRI approuvés après 2016 (Orge-Sallemouille, approuvé en juin 2017 ; Bièvre, approuvé en mars 2020). Pour les PPRI approuvés antérieurement, ce principe est également pris en compte. Ainsi, la plupart des PPRI Seine définissent les zones d'expansion à préserver dans l'analyse des enjeux de leur note de présentation.

Certains l'affichent avec un zonage réglementaire spécifique. Leur préservation est la plupart du temps rappelée comme objectif majeur à atteindre dans les prescriptions des zonages réglementaires situés en aléa très fort ou fort et peu denses. Dans les zones plus urbanisées, la préservation se fait parfois via le maintien d'une bande de fort écoulement où les autorisations de construire sont très restreintes et soumises à étude hydraulique avec mesures de compensation.

Le projet de SCOT Métropolitain a également repris cet objectif.



Difficultés rencontrées, perspectives :

L'étude de 3 PLU(i) élaborés récemment fait apparaître que les collectivités territoriales se conforment à

la réglementation sans pour autant intégrer pleinement le risque inondation dans les orientations et prescriptions de leurs documents d'urbanisme.

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-3
Protéger, réhabiliter et restaurer des zones d'expansion de crues et les zones humides.

Mesure n°17

Favoriser les actions de réhabilitation et restauration des zones d'expansion des crues.

En cas de zones d'expansion des crues fonctionnelles déconnectées des cours d'eau du lit majeur, analyser l'intérêt de les reconnecter.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, syndicats mixtes, structure porteuse de SAGE, autres collectivités.

Parties prenantes : Communes, EPCI, Métropole du Grand Paris conseil régional, AESN, DDT, syndicat mixte, EPTB, SAGE, chambre d'agriculture.



Périmètre : TRI.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Un projet de ZEC en forêt d'Armainvilliers, réalisé partiellement en 2011, a d'abord été porté par le SYMBAR (syndicat du bassin du Réveillon) dans le cadre du PAPI de l'Yerres (action VI-2), avant d'être transféré au SyAGE par la prise de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2020. Les études faune/flore/habitat ont débuté mi-2019 ; le lancement des travaux est prévu au second semestre 2021. Le SyAGE porte un second projet de ZEC à Ozouer-le-Voulgis, nommé Bois de Rosay, intégré aussi au PAPI de l'Yerres (action VI-1). Cet ouvrage régulateur sur l'Yerres devrait bénéficier aux quartiers particulièrement vulnérables de l'Yerres en Essonne et Val-de-Marne, dans le périmètre de la SLGRI métropole francilienne.

Des dispositions sont prévues dans la fiche action 6-1 du PAPI intention vallée de l'Oise (résultats attendus à long terme).

Comme précisé à la mesure 15, l'EPTB SGL porte une action dans le cadre du PAPI SMF (action 4.1.2) qui vise au recensement puis à la valorisation / restauration de zones d'expansion de crues. L'action est développée notamment sur 5 territoires pilotes sur le bassin versant de la Seine.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Deux autres actions du PAPI SMF (actions 6.4 et 6.5) portent sur des études préalables pour la réhabilitation et valorisation de zones d'expansion de crues puis sur les missions de maîtrise d'œuvre et travaux de réhabilitation et valorisation de zones d'expansion de crues. Les difficultés ren-

contrées par le SIARCE, porteur de ces actions, pour se voir confier la compétence GEMAPI et/ou pour l'exercer ont rendu difficile la réalisation de ces deux actions dans les délais impartis par le PAPI.

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-3

Protéger, réhabiliter et restaurer des zones d'expansion de crues et les zones humides.

Mesure n°18

Mettre en place une gouvernance spécifique pour la protection des zones d'expansion des crues (ZEC) et des zones humides en intégrant une solidarité de bassin entre les acteurs de l'amont et ceux de l'aval.



Pilote : collectivités.

Parties prenantes : EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, syndicats mixtes, structure porteuse de SAGE, autre collectivité, communes, EPCI, conseil régional, AESN, DDT.



Périmètre : TRI.



Échéance : moyen – long terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

La DRIEE et la DRIA AF ont travaillé courant 2019 avec la Métropole du Grand Paris et la profession agricole pour convenir d'un cadre permettant l'intervention financière de la Métropole du Grand Paris dans des projets de restauration de ZEC à l'amont de la métropole (contexte de solidarité amont / aval).

Ces échanges se sont réalisés au titre de l'article L.211-12-II-1° du code de l'environnement qui prévoit l'instauration de servitudes d'utilité publiques sur « des terrains riverains d'un cours d'eau ou de la dérivation d'un cours d'eau ou situés dans leur bassin versant [...] » ayant pour objet la création de « zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement, par des aménagements permettant d'accroître artificiellement leur capacité de stockage de ces eaux, afin de réduire les crues ou les ruissellements dans des secteurs situés en aval ».

Ce travail a abouti le 27 février 2020 par la signature d'une charte d'engagement entre la Métropole du Grand Paris et les chambres d'agriculture des régions Île-de-France, Grand Est, Bourgogne-Franche Comté et Centre-Val-de-Loire, au Salon International de l'Agriculture ; le préfet signataire était représenté par le DRIA AF.

La Métropole du Grand Paris recherche actuellement les premiers territoires d'implantation.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-3
Protéger, réhabiliter et restaurer des zones d'expansion de crues et les zones humides.

Mesure n°19

Protéger et restaurer les zones humides pour prévenir les inondations fréquentes.

(Disposition 2.A.1 du PGRI).



Pilote : collectivités.

Parties prenantes :
EPTB Seine Grands Lacs
EPTB, Entente Oise
Aisne, syndicats mixtes,
structure porteuse
de SAGE, autre
collectivité, communes,
EPCI, conseil régional,
AESN, DDT.



Périmètre : TRI.



Échéance : moyen – long terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

S'agissant de la renaturation de zones sensibles, une action particulière concerne le quartier Belleplace-Blandin à Villeneuve-Saint-Georges (94). Les dernières crues de juin 2016 et janvier

2018 ont inondé la majeure partie de ce quartier, situé au confluent de l'Yerres et la Seine, où l'on recense 10 crues majeures ces 50 dernières années. Ce phénomène s'explique essentiellement par le débit de la Seine qui empêche les eaux de l'Yerres de s'écouler naturellement en cas de forts épisodes pluvieux.

Depuis 2012, la commune de Villeneuve-Saint-Georges, avec le soutien financier du CD94 et de l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), a entrepris une renaturation des berges de l'Yerres le long du chemin des pêcheurs, qui exige au préalable le rachat des terrains à leurs propriétaires, afin de supprimer les obstacles à l'expansion des crues et de réduire ainsi l'exposition des habitants au risque inondation. Le SyAGE exerce la compétence pour le compte de la Métropole du Grand Paris depuis le 1^{er} janvier 2018.

À la suite de la visite du chef de l'État à Villeneuve-Saint-Georges (94), des actions ont été engagées pour accélérer l'action de renaturation des berges de l'Yerres, jusqu'alors portée par la mairie.

La maîtrise d'ouvrage du processus est désormais assurée par l'EPA-ORSA. L'action envisagée est très ambitieuse en termes de coût, avec une estimation initiale de près de 60 millions d'euros. À l'issue de plusieurs mois de discussions techniques, une convention de financement d'une première phase, portée par l'EPA, a pu obtenir l'accord des services techniques des différentes entités concernées : AESN, CD94, SyAGE, MGP, EPT 12, mairie. Le conseil régional, non signataire de la convention, pourra mobiliser ses dispositifs d'aides pour cette opération. La convention multipartite a été signée, fin novembre 2019, en présence de la secrétaire d'État chargée de l'écologie, Emmanuelle Wargon. La mise en œuvre de la phase 1 du projet a démarré, sous le pilotage de l'EPA-ORSA.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-4

Valoriser ces zones afin de renforcer leur préservation en mettant en avant leur intérêt patrimonial, de loisirs ou agricole.

Mesure n°20

Référencer les exemples de valorisation des zones d'expansion des crues.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, collectivités GEMAPI.

Parties prenantes : DRIEE, AESN, Syndicats de rivières, SAGE, chambres d'agriculture, conseils départementaux.



Périmètre : TRI.



Échéance : moyen – long terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

/



Difficultés rencontrées, perspectives :

Attente des résultats des mesures 15 à 19.

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-5

Assurer la pérennité des infrastructures agro-écologiques en place et leur gestion adaptée.

Mesure n°21

Promouvoir la gestion pérenne des infrastructures agro-écologiques.



Pilote : EPTB Entente Oise-Aisne, autres collectivités.

Parties prenantes : communes, EPCI, conseil régional, conseil départemental, parc national régional, DDT, AESN, Chambre d'agriculture, syndicat mixte, EPTB.



Périmètre : Comité territorial Oise.



Échéance : moyen – long terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Sur l'Oise aval, des conventions entre l'EPTB Entente Oise-Aisne et des propriétaires / exploitants agricoles :

- ont été signées sur le sous-bassin du Sausseron (commune de Valmondois) ; les travaux se sont achevés en 2019 ;
- sont en cours de discussion sur le sous-bassin du Val de Glatigny (communes de Maurecourt, Jouy-le-Moutier).



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-6
Spécificité Seine Aval – Protocole d'accord sur les grands principes du plan global d'aménagement de la plaine d'Achères.

S'assurer du fonctionnement hydraulique dans les projets globaux d'aménagements (PGA).

Mesure n°22

Mise en place de protocoles d'accord entre les différents acteurs intégrant des principes opérationnels.



Pilote : DDT 78, DRIEE.

Parties prenantes :
La ville d'Achères, la ville de Poissy, Port de Paris et le Conseil Départemental de Yvelines.



Périmètre : Comité territorial Seine Aval.



Échéance : pérenne.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

Trois plans globaux d'aménagement ont été désignés (Les Mureaux, Maisons-Laffitte et Achères). La mise en œuvre de celui d'Achères est en cours (projet PSMO, liaison RD30-RD190...).



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-7
Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations. (Disposition 2.G.1 du PGRI).

Mesure n°23

Identifier le propriétaire des digues « orphelines » dans la perspective de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI ; sensibiliser les acteurs concernés.



Pilote : DRIEE.

Parties prenantes : propriétaires, collectivités compétentes GEMAPI dont la Métropole du Grand Paris, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, syndicats, DDT.



Périmètre : TRI.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

Par courrier du 31/01/19, le préfet de région a informé individuellement tous les EPCI potentiellement concernés, de la liste des ouvrages connus des services de l'État, susceptibles d'être intégrés dans un système d'endiguement. Il appartient aux collectivités compétentes en matière de GEMAPI de définir leur système d'endiguement.

Dans le cadre de sa prise de compétence sur les digues du 92, 93, 94 et de la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris a engagé le travail de régularisation des ouvrages de son territoire. L'ensemble des ouvrages pouvant constituer une digue a ainsi été identifié.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-7

Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations. (Disposition 2.G.1 du PGRI).

Mesure n°24

Identifier les systèmes d'endiguement tels que définis par le décret n°2015-526 du 12 mai 2015.



Pilote : collectivités compétentes GEMAPI, dont la Métropole du Grand Paris.

Parties prenantes : propriétaires, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, syndicats, DDT, DRIEE.



Périmètre : TRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Toutes les collectivités compétentes en matière de GEMAPI ayant sur leur territoire des ouvrages existants susceptibles de constituer des systèmes d'endiguement protégeant plus de 3000 personnes ont sollicité fin 2019, comme cela est prévu par la réglementation, des demandes de report de 18 mois pour bénéficier de l'antériorité. C'est le cas notamment de la Métropole du Grand Paris, du CD94, du SMSO et du SYORP. L'échéance de dépôt des dossiers de demande d'autorisation de ces systèmes d'endiguement a donc été reportée au 30 juin 2021 pour les systèmes de classe A et B.

Pour les systèmes d'endiguement de classe C, l'échéance initiale est fixée au 31 décembre 2021.

L'action 7-2 du PAPI Vallée de l'Oise, porté par l'Entente Oise Aisne, comprend une action qui vise à la réalisation d'études de danger d'ouvrages hydrauliques. Un groupe de travail «Systèmes d'endiguement» traitera de cette problématique.

Dans le cadre de sa prise de compétence sur les digues du 92, 93, 94 et de la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris a engagé le travail de régularisation des ouvrages de son territoire. Parmi les étapes accomplies, citons :

- l'identification de l'ensemble des ouvrages pouvant constituer une digue (mesure 23) ;
- l'identification des zones soustraites à l'inondation pouvant être protégées par ces ouvrages ;
- le regroupement des digues potentielles en « Systèmes d'endiguement potentiels » (mesure 24) au travers de l'étude SEPIA-BRLi.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Mise en place et structuration de la compétence GEMAPI.

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-7
Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations. (Disposition 2.G.1 du PGRI).

Mesure n°25

Connaître le niveau de protection offert par les ouvrages et identifier les zones protégées.



Pilote : collectivités compétentes GEMAPI, dont la Métropole du Grand Paris.

Parties prenantes : propriétaires, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, Ville de Paris, conseils départementaux de proche couronne, syndicats, DRIEE.



Périmètre : TRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

L'identification des zones protégées et du niveau de protection sont des composantes de la définition des systèmes d'endiguement (voir mesure 24 en cours).

L'action 7-2 du PAPI Vallée de l'Oise, porté par l'Entente Oise Aisne, comprend une action, vise à la réalisation d'études de danger d'ouvrages hydrauliques. Un groupe de travail «Systèmes d'endiguement» traitera de cette problématique.

Dans le cadre de sa prise de compétence sur les digues du 92, 93, 94 et de la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris a engagé le travail de régularisation des ouvrages de son territoire.

La réalisation des études de danger et la détermination du niveau de protection pour Paris, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis sont en cours de réalisation.

Le CD 94 réalise les études de danger et la détermination du niveau de protection pour le Val-de-Marne.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-8
Restaurer et entretenir les ouvrages de protection. (Disposition 2.G.2 du PGRI).

Mesure n°26

Répondre aux obligations réglementaires définies par la réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques.



Pilote : collectivités compétentes GEMAPI, Métropole du Grand Paris.

Parties prenantes : EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, syndicats, DRIEE, VNF.



Périmètre : TRI.



Échéance : pérenne.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Les collectivités compétentes en matière de GEMAPI et les gestionnaires de barrage, sont responsables d'appliquer la réglementation relative aux ouvrages hydrauliques. Le respect de ces obligations est contrôlé par les services de l'État, les services de police de l'eau et le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques de la DRIEE.

L'ensemble des ouvrages de VNF sur le territoire de la métropole francilienne, relevant de la réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydraulique (SOH) est couvert par un arrêté préfectoral. Il s'agit principalement de barrages mobiles de navigation (sur la Marne, l'Oise et sur la Seine), dont la spécificité par rapport à des barrages classiques, est de s'effacer totalement en temps de crue afin de laisser le libre écoulement du fleuve et de ne pas faire obstacle à l'écoulement en temps de crue.

Dans le cadre de sa prise de compétence sur les digues du 92, 93, 94 et de la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris a engagé le travail de régularisation des ouvrages de son territoire. Dans l'attente des autorisations préfectorales, la Métropole du Grand Paris répond aux obligations réglementaires inhérentes au transfert des ouvrages dont elle a fait l'objet.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-8
Restaurer et entretenir les ouvrages de protection. (Disposition 2.G.2 du PGRI).

Mesure n°27

Moderniser de la vanne secteur de Joinville-le-Pont sur la Marne.



Pilote : CD 94.

Parties prenantes :
VNF ainsi que les villes riveraines et la Métropole du Grand Paris en tant que financeurs.



Périmètre :
Comité territorial Seine Amont.



Échéance : Action engagée (PAPI SMF action 6.3, échéance de réalisation 2017).

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

Le remplacement de la vanne secteur de St Maur / Joinville-le-Pont par un clapet, porté par le conseil départemental du Val-de-Marne dans le cadre du PAPI SMF, est opérationnel depuis fin 2018. Des tests annuels de fonctionnement sont réalisés (fin 2018 et fin 2019).

VNF est exploitant de ce dispositif, dans le cadre d'une convention d'exploitation établie entre VNF et le CD 94 (maître d'ouvrage). Chaque année, en septembre (avant le début de l'hiver), une opération de test « grandeur nature » est assurée afin de vérifier l'instrumentation de l'équipement et la bonne pratique du mode d'exploitation et des consignes (formation annuelle des agents VNF par un prestataire mandaté par le CD94).

En cas de crue importante de la Marne, l'activation de cette vanne selon des consignes précises permet de réduire de plusieurs dizaines de centimètres (allant jusqu'à 50 cm) la hauteur de submersion dans les communes localisées sur la Marne, en amont de la confluence Seine/Marne contre un préjudice sur l'aval de la confluence de l'ordre du centimètre.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-9
Étudier l'opportunité d'homogénéiser le niveau de protection offert par les ouvrages.

Mesure n°28

Mener une étude d'opportunité d'homogénéisation du niveau de protection des ouvrages situés sur le territoire de compétence de l'EPTB Seine Grands Lacs à Paris-Petite Couronne, et chercher à étendre cette étude dans le département des Yvelines.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs, collectivités compétentes GEMAPI, Métropole du Grand Paris.

Parties prenantes : EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, Ville de Paris, conseils départementaux de proche couronne, syndicats, DRIEE, territoires en aval.



Périmètre : Comité territorial Seine-Amont.



Échéance : moyen – long terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

Cette action sera engagée une fois les actions 24 et 25 terminées.



Difficultés rencontrées, perspectives :

L'action 1-1-6 du PAPI SMF a été adaptée dans le cadre de l'avenant du 17/09/2019 du PAPI SMF pour prendre en compte les évolutions survenues depuis 2014 : «Étude relative à la connaissance des systèmes d'endiguement : prise en compte des lacs-réservoirs et optimisation des murettes sur le territoire urbain francilien».

Le principe est que les outils informatiques détenus par l'EPTB Seine Grands Lacs soient mobilisés en vue de contribuer à la meilleure connaissance des systèmes d'endiguement situés sur le territoire francilien (cf. lien avec mesure 24).

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-10
Optimiser les modes de gestion des quatre réservoirs exploités sur la Seine-amont.

Mesure n°29

Entretien et rénover les 4 lacs réservoirs existants et gérés par l'EPTB Seine Grands Lacs.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs.

Parties prenantes : DRIEE, DREAL et DDT concernées, AESN, ENEDIS, VNF, Ville de Paris, conseils départementaux des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.



Périmètre : bassin.



Échéance : Action pérenne.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Action réalisée au fil de l'eau par l'EPTB Seine Grands Lacs qui a un programme pluriannuel d'investissement de rénovation et d'entretien à hauteur de 10 millions d'euros par an environ.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-10
Optimiser les modes de gestion des quatre réservoirs exploités sur la Seine-amont.

Mesure n°30

Achever les travaux engagés de révision des règlements d'eau des barrages-réservoirs sur la Seine-amont, visant à coordonner leur gestion.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs.

Parties prenantes : DRIEE, DREAL et DDT concernées, AESN, ENEDIS, VNF, syndicats de rivière.



Périmètre : bassin.



Échéance : Action engagée.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

La révision simple est avancée pour les règlements des lacs Seine et Aube.

Les modifications proposées permettront de retarder la saturation des lacs et donc ménager une capacité d'écrêtement, en augmentant les débits de sortie en fonction du passage de l'un ou l'autre des deux seuils prédéfinis (sur le débit amont, et sur le taux de remplissage du lac).

La démarche est en cours pour les autres ouvrages concernés (réflexions moins avancées sur la Marne).



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-11

Lever les réserves relatives au cinquième ouvrage pour limiter les dommages dus aux crues de l'Yonne et de la Seine. (Dispositions 2.D.1, 2.D.2, 2.D.3, 2.D.4 du PGRI).

Mesure n°31

Conduire les études d'approfondissement sur le casier pilote de la Bassée dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne Francilienne porté par l'EPTB Seine Grands Lacs et labellisé le 19 décembre 2013, dans l'objectif de préparer les démarches d'autorisations administratives et engager la phase de travaux.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs.

Parties prenantes : EPTB Entente Oise-Aisne, COBHAMA, DRIEE, AESN, DDT 77, conseil régional, Office français de biodiversité, Fédération de pêche, Fédération de chasse, Métropole du Grand Paris.



Périmètre : TRI/Régional.



Échéance : action engagée.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

L'EPTB Seine Grands Lacs a terminé les études AVP. L'enquête publique sur le dossier de demande d'autorisation est prévue du 10 juin au 10 juillet 2020.

Pour le financement, un avenant PAPI spécifique aux travaux du casier pilote de la Bassée a été déposé en mars 2020 ; il intègre l'analyse multi-critères du projet. Le dossier sera présenté pour labellisation des travaux du casier pilote devant la Commission mixte inondation (CMI) le 2 juillet 2020. Sous réserve des autorisations réglementaires, le calendrier prévoit les premiers défrichements fin 2020, pour une mise en service fin 2023.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-12

Étude sur le fonctionnement hydrologique du bassin de la Seine.

Mesure n°32

Identifier des propositions permettant, d'une part de renforcer la prévention des inondations et d'autre part, de sécuriser le soutien d'étiage.



Pilote : DRIEE, AESN.

Parties prenantes :
Métropole du Grand Paris, conseils régionaux et départementaux, collectivités concernées, VNF, EPTB, syndicats, DREAL, CEREMA.



Périmètre : TRI.



Échéance : action engagée.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

Une étude sur le fonctionnement hydrologique du bassin a été réalisée en novembre 2016 suite à la crue de mai – juin 2016 et conformément à la demande du Premier ministre. Il se concentre sur les inondations et ouvre vers des solutions de prévention des inondations qui amélioreraient également la situation en période d'étiage.

Une stratégie d'adaptation au changement climatique, plus transversale, a aussi été produite par la DRIEE en décembre 2016. Elle couvre toutes les solutions pertinentes à mettre en œuvre pour améliorer la résilience des territoires aux effets du changement climatique, dont les élus peuvent se saisir pour «adapter» leur territoire. La stratégie d'adaptation n'est pas prescriptive contrairement aux SDAGE / PGRI. Elle intègre 11 réponses stratégiques (ou objectifs) et des propositions de mesures pour ces 11 réponses stratégiques.

Pour mémoire, les 11 réponses stratégiques sont :

- A– Favoriser l'infiltration à la source et végétaliser la ville.
- B– Restaurer la connectivité et la morphologie des cours d'eau et des milieux littoraux.
- C– Coproduire des savoirs climatiques locaux.
- D– Développer les systèmes agricoles et forestiers durables.
- E– Réduire les pollutions à la source.
- F– Faire baisser les consommations d'eau et optimiser les prélèvements.
- G– Sécuriser l'approvisionnement en eau potable.
- H– Agir face à la montée du niveau marin.
- I– Adapter la gestion de la navigation.
- J – Renforcer la gestion et la gouvernance autour de la ressource.
- K– Développer la connaissance et le suivi.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-12
Étude sur le fonctionnement hydrologique du bassin de la Seine.

Mesure n°33

Mettre en œuvre les recommandations issues de l'étude sur le fonctionnement hydrologique du bassin de la Seine touchant à la prévention des inondations en lien avec le TRI de la Métropole francilienne.



Pilote : DRIEE, EPTB.

Parties prenantes :
Métropole du Grand Paris, conseils régionaux et départementaux, collectivités concernées, VNF, EPTB, syndicats, DREAL, CEREMA.



Périmètre : TRI.



Échéance : court – moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

La feuille de route inondation du Préfet coordonnateur de bassin Seine Normandie (établie suite aux dernières inondations) vise à accélérer la mise en œuvre opérationnelle des actions inscrites dans le rapport sur le fonctionnement hydrologique du bassin de la Seine (novembre 2016). Elle couvre 5 objectifs :

- 1- structurer et consolider la compétence GEMAPI
- 2- accélérer la réalisation de quelques projets (casier pilote de la Bassée, réhabilitation des ouvrages de protection locale)
- 3- accélérer et multiplier la réalisation d'opérations de ralentissement dynamique des crues
- 4- restaurer les capacités naturelles d'infiltration et d'écoulement pour limiter le ruissellement de l'eau
- 5- réduire la vulnérabilité des territoires et des activités.

Des rapports d'avancement sont établis régulièrement par les services de l'Etat (quatrième rapport – février 2020).

Le SyAGE a adopté la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres et une partie de la Seine. Cela permet de consolider et renforcer ces actions ainsi que d'approfondir la solidarité de bassin.



Difficultés rencontrées, perspectives :

La mise en œuvre opérationnelle des actions prend du temps : études, appropriation des études pour les élus, montage du projet, instructions administratives, etc.

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-13

Conduire une politique de réduction des inondations par la régulation des crues sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne.

Mesure n°34

Poursuivre les études engagées d'optimisation des ouvrages existants sur l'Oise, et de création de nouveaux en lien avec les autres SLGRI élaborées sur l'Oise.

Engager les études sur les ouvrages à créer (Vic-sur-Aisne).



Pilote : EPTB Entente Oise Aisne.

Parties prenantes : Comités de pilotage des projets.



Périmètre : Comité territorial Oise.



Échéance : moyen terme – pérenne.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

Le PAPI intention vallée de l'Oise, porté par l'EPTB Entente Oise Aisne prévoit dans le cadre du groupe de travail «stratégie d'aléa» du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise, des réflexions et la mise en oeuvre de la fiche action de l'axe 6, notamment les études avant-projet sur les ouvrages en amont du TRI métropole francilienne : l'extension de l'ouvrage de Longueil Sainte-Marie II, dans l'Oise, et l'aménagement d'un bassin écrêteur à Vic-sur-Aisne, dans l'Aisne.

Dans le cadre de la mise au grand gabarit sur l'axe Oise, VNF projette la création d'aménagement visant à compenser l'impact hydraulique de l'aménagement (opération MAGEO) : cet aménagement n'est pas de nature à réduire l'aléa « inondation » ni à protéger des zones habitées du risque inondation. Cet aménagement a simplement vocation de préserver le fonctionnement de la rivière une fois les travaux de mise en navigation au grand gabarit réalisés. Par ailleurs, un transfert de deux ouvrages actuellement en cours pour le compte d'entité Gémapienne (digue de Venettes sur l'Oise et la digue de Marizelle sur l'Aisne).



Difficultés rencontrées, perspectives :

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise a été labellisé en mai 2019, signature de convention en cours (fin 2019 – début 2020).

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-14
Améliorer la prise en compte des manœuvres de barrages de navigation dans la prévision des crues.

Mesure n°35

Élaborer un dispositif d'information entre le service de prévision des crues et VNF, inscrit dans chacun des arrêtés préfectoraux de classement des ouvrages.



Pilote : VNF, DRIEE.
Parties prenantes : /



Périmètre :
régional.



Échéance : moyen terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Une convention nationale établie entre VNF siège et le SCHAPI en 2019 est en cours de déclinaison sur les territoires au sein des directions territoriales : un projet de convention locale entre VNF / DTBS (direction territoriale de la Seine) et la DRIEE Île-de-France / SPC Seine Moyenne Yonne Loing, est en cours de rédaction en 2020.

En termes de diffusion de données, VNF développe une application aGHyre, permettant la diffusion de données hydrauliques en temps réel (position des barrages en temps réel, cotes d'eau amont et aval des barrages et écluses) aussi bien aux autres services et opérateurs de l'État (dont le service prévision de crue) qu'auprès du grand public.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-15

Améliorer la prise en compte des enjeux en matière d'écoulement et prévision des crues, dans les manœuvres des ouvrages de navigation.

Mesure n°36

Identifier les secteurs les plus sensibles et évaluer les effets des manœuvres des ouvrages de navigation sur l'écoulement de la crue. Évaluer l'intérêt et la faisabilité de stratégies de gestion coordonnée des barrages fondées sur la prévision des débits.



Pilote : VNF.

Parties prenantes : DRIEE, DDT, communes, Ports de Paris.



Périmètre : régional.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

/



Difficultés rencontrées, perspectives :

Une gestion coordonnée d'une chaîne de barrages permet d'optimiser la gestion de la ligne d'eau en lissant le profil en long sur l'ensemble du fleuve, en complément de la gestion locale par barrage. VNF travaille à coordonner la gestion de ses barrages d'ici au second semestre 2020 et a débuté ce travail notamment sur l'axe Seine amont

Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont

Sous-objectif n° II-15
Améliorer la prise en compte des enjeux en matière d'écoulement et prévision des crues, dans les manœuvres des ouvrages de navigation.

Mesure n°37

Élaborer un dispositif d'information entre les gestionnaires d'équipement associés au réseau d'assainissement et VNF.



Pilote : VNF.

Parties prenantes : conseils départementaux, SIAAP, syndicats d'assainissement, communes.



Périmètre : TRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

L'application aGHyre (évoquée à la mesure 35), en cours de développement, permettra la diffusion de données hydrauliques en temps réel (position des barrages en temps réel, cotes d'eau amont et aval des barrages et écluses) auprès du grand public ; les gestionnaires de réseaux d'assainissement pourront donc aussi y accéder.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Sous-objectif n° III-1

Accroître la conscience du risque de la population qu'elle soit située en zone inondable ou en zone d'impact indirect. (Dispositions 4.D.1, 4.D.2, 4.D.3 du PGRI).

Mesure n°38

Mettre en place un outil partagé unique (centre de ressources) pour accéder à des informations techniques et juridiques sur le risque inondation et notamment les aléas.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs.

Parties prenantes : EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, DDT, DRIEE, SGZDS, communes.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : action engagée.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

L'EPTB Seine Grands Lacs a développé le centre de ressources Episeine.fr qui doit permettre de centraliser des dossiers techniques. La fonctionnalité existe et doit être mise en œuvre dans le courant 2020.

L'EPTB Entente Oise-Aisne va développer plusieurs actions dans le cadre de son récent PAPI Vallée de l'Oise :

- action I-2 : plate-forme d'information ;
- action I-7 : cartographie numérique ;
- action I-3 : observatoire des risques inondation, ruissellement, coulées de boue.

Ces actions visent au développement d'outils numériques dédiés à la diffusion d'information sur les risques inondation (nouvelles connaissances, base de données accessibles).



Difficultés rencontrées, perspectives :

Les membres du comité sensibilisation souhaitent maintenir plusieurs sites d'information sur le risque inondation ; les risques sont différents en fonction des territoires, les approches sont alors nécessairement diverses.

Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Sous-objectif n° III-1

Accroître la conscience du risque de la population qu'elle soit située en zone inondable ou en zone d'impact indirect. (Dispositions 4.D.1, 4.D.2, 4.D.3 du PGRI).

Mesure n°39

Établir un diagnostic des actions de prévention des inondations et une évaluation de la culture du risque inondation.

Élaborer un plan de communication stratégique et complet afin de développer la culture du risque et la culture du fleuve.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs.

Parties prenantes : EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, DDT, DRIEE, SGZDS, comité scientifique, syndicats de rivières, SAGE.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : action engagée.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

Cette mesure correspond à l'action 1.1.1 du PAPI SMF sur le diagnostic des actions de prévention des inondations et l'appréciation de la culture du risque. L'étude est terminée et a été présentée au comité stratégique de mars 2018. Le dispositif EPISEINE est déployé depuis octobre 2018 sur cette base.

D'autres partenaires (SyAGE, Ville de Paris, RATP...) soutiennent le dispositif EPISEINE en proposant la publication d'articles sur cette plateforme.



Difficultés rencontrées, perspectives :

L'objectif du dispositif est ambitieux. Il s'agit de préparer les populations à la prochaine inondation, en s'appuyant notamment sur un réseau de plusieurs centaines de relais de sensibilisation.

La modification des perceptions et le changement des comportements ne pourront se mesurer que sur le moyen/long terme (entre 10 et 20 ans).

Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Sous-objectif n° III-1

Accroître la conscience du risque de la population qu'elle soit située en zone inondable ou en zone d'impact indirect. (Dispositions 4.D.1, 4.D.2, 4.D.3 du PGRI).

Mesure n°40

Généraliser les dispositifs d'évaluation des actions de communication.



Pilote : tout porteur d'une action de communication.

Parties prenantes : /



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen – long terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Le comité de sensibilisation du 28 mai 2019 a rappelé l'intérêt de cet objectif d'évaluation d'efficacité des actions de communication.



Difficultés rencontrées, perspectives :

La mise en œuvre de cette action et son suivi restent difficiles à apprécier.

Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Sous-objectif n° III-1

Accroître la conscience du risque de la population qu'elle soit située en zone inondable ou en zone d'impact indirect. (Dispositions 4.D.1, 4.D.2, 4.D.3 du PGRI).

Mesure n°41

Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation, notamment à destination des scolaires.



Pilote : Rectorats, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, Ville de Paris, SyAGE, collectivités.

Parties prenantes : SGZDS, DRIEE, Iffo-RME, associations, conseils départementaux, collectivités locales et leurs groupements compétents, SIDPC, SPC.



Périmètre : TRI.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Des actions diverses de sensibilisation des scolaires ont été réalisées par différents acteurs. On peut citer par exemple :

- l'outil pédagogique «Les pieds dans l'eau», développé par le SyAGE dans le cadre du PAPI d'intention de l'Yerres ; cet outil a été testé en collège et a été lauréat du concours Grand Prix 2017 de la culture du risque d'inondation, catégorie «formation, pédagogie, éducation», organisé par le préfet de bassin Seine Normandie, préfet de Région Île-de-France, et la délégation de bassin (DRIEE) : <http://le-blog-du-syage.org/inondations-syage-recompense-outil-pedagogique/>
- Le SyAGE poursuit son élaboration vers une version 2 pour être distribué aux collèges de la vallée de l'Yerres en Essonne ;
- l'action 1.3.5 du PAPI SMF, porté par l'EPTB Seine Grands Lacs, qui comprend un volet dédié au jeune public et notamment l'action «Mouille ta plume» pilotée par l'association IFFO-RME (les jeunes franciliens étaient invités

transmettre leurs contributions entre octobre 2019 et le 15 avril 2020) : <https://episeine.fr/actualite/mouille-ta-plume-un-concours-ouvert-aux-jeunes-franciliens>

- la réalisation en cours (fin 2019 – début 2020) par le SMSO de maquettes de supports pédagogiques relatives au risque inondation (panneaux, brochures - base: informations issues du site EPISEINE) ;
- les croisières pédagogiques, organisées par le Conseil départemental du Val-de-Marne dans le cadre de l'action 1-3-22 du PAPI SMF ; ces croisières sont organisées chaque année, y compris à destination des scolaires. Le CD 94 réalise également différents outils pédagogiques ;
- l'action I-14 du PAPI Vallée de l'Oise porté par l'EPTB Entente Oise Aisne vise à sensibiliser les scolaires ;
- l'appel à projet «Défis Cartes Blanches» porté par la DDT du Val-d'Oise à Jouy-le-Moutier, qui a amené à enquêter auprès des habitants et des acteurs locaux sur leur besoin face au risque inondation.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Sous-objectif n° III-2

Développer la culture du risque chez les décideurs publics (collectivités, administration, conservateurs de musées...) et privés (entreprises, aménageurs...) en matière d'inondation. (Dispositions 3.A.5, 4.A.1, 4.A.2, 4.F.1, 4.F.2, 4.G.1 du PGRI).

Mesure n°42

Réaliser un bilan de la réalisation des documents réglementaires de la responsabilité des collectivités.



Pilote : DDT, DRIEE, préfectures.

Parties prenantes : SGZDS, DRIEE, SyAGE.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

À fin juin 2019, sur l'ensemble de la région Île-de-France (et non uniquement sur le périmètre de la SLGRI), le taux de réalisation des PCS obligatoires pour le risque inondation s'élevait à 77% et 42 % pour les DICRIM. L'effort doit se poursuivre pour parvenir à une couverture totale.

Le travail de sensibilisation des collectivités sur les PCS est un travail multipartenarial (préfecture, EPTB, CD...). Les DDT/PIRIN mènent en continu des actions de sensibilisation des collectivités. En particulier, on peut citer :

- le travail sur la préparation à la gestion de crise (Melun, Meaux, Montereau), la participation aux réunions publiques sur le thème des inondations (notamment Vaires-sur-Marne, Chelles, La Ferté-Gaucher suite aux épisodes de 2018) ;

- les rencontres tous les ans depuis 2016 de la DDT du Val d'Oise avec les communes riveraines de l'Oise, la Seine et l'Epte, la rencontre avec les gestionnaires du centre national de stockage de la protection civile et de l'usine d'eau potable à Méry-sur-Oise, la communication et sensibilisation lors de la réunion du 15 octobre 2019 des communes riveraines de l'Oise et de la Seine, les communications sur les PCS lors des Commissions Départementales des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) annuelles ;
- le SPI Vallée de Seine a publié en septembre 2019 une lettre sur le plan communal de sauvegarde, un outil opérationnel d'aide à la gestion de crise.

Le PAPI de l'Yerres intègre des actions d'accompagnement dans l'élaboration et la mise à jour des PCS et DICRIM. Une trame a été éditée par le SyAGE et est mise à disposition des communes en faisant la demande.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Les chiffres sur les DICRIM sont sans doute sous-estimés car il est difficile de centraliser les données communales au niveau départemental.

Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Sous-objectif n° III-2

Développer la culture du risque chez les décideurs publics (collectivités, administration, conservateurs de musées...) et privés (entreprises, aménageurs...) en matière d'inondation. (Dispositions 3.A.5, 4.A.1, 4.A.2, 4.F.1, 4.F.2, 4.G.1 du PGRI).

Mesure n°43

Mettre à disposition des collectivités les données nécessaires pour l'information de leur population via notamment les DDRM et le développement d'un centre de ressources.



Pilote : DDT, Préfectures, SGZDS, DRIEE, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO.

Parties prenantes : Collectivités locales et leurs groupements, SyAGE.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

À fin 2019, 5 dossiers départementaux sur les risques majeurs (DDRM) sur 8 datent de moins de 5 ans.

Les sites internet des préfectures sur l'information acquéreur – locataire (IAL) ont été mis à jour en 2019 dans 4 départements franciliens.

Le schéma départemental des risques naturels majeurs 2018-2022 dans les Yvelines a été publié en juin 2019. Celui du Val d'Oise est en cours d'élaboration.

Les syndicats et EPTB diffusent également des informations sur leur site internet, ou lors des comités syndicaux.

Le SyAGE a notamment envoyé à chaque commune bordant l'Yerres et le Réveillon des synthèses communales des risques et des enjeux. De plus, l'action IV-2 du PAPI de l'Yerres prévoit la diffusion des cartes de la crue de juin 2016 aux communes.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Sous-objectif n° III-2

Développer la culture du risque chez les décideurs publics (collectivités, administration, conservateurs de musées...) et privés (entreprises, aménageurs...) en matière d'inondation. (Dispositions 3.A.5, 4.A.1, 4.A.2, 4.F.1, 4.F.2, 4.G.1 du PGRI).

Mesure n°44

Élaborer et proposer des formations destinées à l'appropriation des données d'aléas.



Pilote : DRIEE, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO.

Parties prenantes : collectivités, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Les collectivités ont été informées (réunions, courriers d'information) par les services de l'Etat (DDT, DRIEE) des cartographies d'aléas produites par la DRIEE / SPC («ZIP/ZICH»). Les services de l'Etat interviennent également auprès des conservateurs de musées (réunions organisées par la DRAC) ou des acteurs privés (aménageurs, opérateurs de réseaux).

Les formations EPISEINE pourront comprendre des formations courtes en e-learning dédiées.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Sous-objectif n° III-2

Développer la culture du risque chez les décideurs publics (collectivités, administration, conservateurs de musées...) et privés (entreprises, aménageurs...) en matière d'inondation. (Dispositions 3.A.5, 4.A.1, 4.A.2, 4.F.1, 4.F.2, 4.G.1 du PGRI).

Mesure n°45

Développer les outils visant à faciliter le respect des exigences réglementaires, tels que la pose des repères de crue (en lien avec la mesure 42).



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, SyAGE.

Parties prenantes : Ville de Paris, conseils départementaux, Collectivités locales et leurs groupements compétents, syndicats.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

À chaque épisode de crue, les services de l'État et les collectivités notamment complètent le site Repères de crue des constats réalisés (laisses de crue).

Les différents PAPI prévoient des actions de pose de repères de crues (par exemple, l'action 1-8 du PAPI Vallée de l'Oise).

À titre d'exemple, le SMSO a répertorié sur le site internet «repères de crue» une quinzaine de sites pour la crue de janvier 2018. Il a demandé des devis de repères de crue et d'échelle limnimétrique dont la pose est prévue premier semestre 2020.

Dans le cadre de l'action I-1 du PAPI de l'Yerres, le SyAGE a prévu d'installer 45 repères de la crue de juin 2016. Fin 2019, les sites ont été sélectionnés et 65% des communes / propriétaires ont donné leur accord.

VNF a pour habitude de poser des repères de crue sur ses ouvrages (réalisés pour les crues de 2016 et 2018), repères ensuite centralisés dans la base de données nationales.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Sous-objectif n° III-2

Développer la culture du risque chez les décideurs publics (collectivités, administration, conservateurs de musées...) et privés (entreprises, aménageurs...) en matière d'inondation. (Dispositions 3.A.5, 4.A.1, 4.A.2, 4.F.1, 4.F.2, 4.G.1 du PGRI).

Mesure n°46

Intégrer un diagnostic de vulnérabilité des territoires dans les schémas de cohérence territoriale ; estimer l'évolution des enjeux exposés au risque d'inondation par les SCOT. (Dispositions 1.A.2 et 3.E.2 du PGRI).



Pilote : structures porteuses des SCOT.

Parties prenantes : EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, DDT, DRIEE, DRIEA, agences d'urbanisme.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Le bilan du PGRI 2016-2021 en cours de réalisation intégrera des données sur les SCOT approuvés postérieurement à l'approbation du PGRI (décembre 2015) et examinera s'ils intègrent un diagnostic de vulnérabilité du territoire.

À noter que le SCOT de la Métropole du Grand Paris (en cours d'élaboration) intègre un diagnostic très complet de vulnérabilité du territoire face aux inondations (description des différents aléas, présentation des enjeux potentiellement exposés aux inondations et analyse de la vulnérabilité des réseaux et services urbains et des équipements culturels). Son approbation fixera un cadre général aux diagnostics à réaliser dans le cadre de l'élaboration des PLU(i) de la Métropole du Grand Paris.

L'action 4-4 du PAPI d'intention Vallée de l'Oise (EPTB Entente Oise Aisne) vise à la bonne intégration des sources de vulnérabilité aux inondations dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU(i)).



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Sous-objectif n° III-2

Développer la culture du risque chez les décideurs publics (collectivités, administration, conservateurs de musées...) et privés (entreprises, aménageurs...) en matière d'inondation. (Dispositions 3.A.5, 4.A.1, 4.A.2, 4.F.1, 4.F.2, 4.G.1 du PGRI).

Mesure n°47

Intégrer un diagnostic de vulnérabilité des territoires dans l'élaboration des PLU. (Disposition 1.A.3 du PGRI).



Pilote : collectivités locales et leurs groupements compétents.

Parties prenantes :
EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, DDT, DRIEE, DRIEA, agences d'urbanisme, SCOT.



Périmètre :
périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : pérenne.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Le bilan du PGRI 2016-2021 en cours de réalisation intégrera des données sur les PLU approuvés postérieurement à l'approbation du PGRI (décembre 2015) et examinera s'ils intègrent un diagnostic de vulnérabilité du territoire.

La DRIEA a examiné les diagnostics inondation de deux PLUi (GPS&O et Plaine Commune) et d'un PLU (Courbevoie) pour apprécier la façon dont les collectivités répondent à cette obligation. Les premiers résultats sont assez décevants : bien que cette mesure du PGRI s'impose aux SCoT et PLUi depuis fin 2015, la note d'éclairage produite par la DRIEE en mai 2018 (disponible sur l'internet DRIEE) n'a pas encore réellement pu produire un effet.

L'action 4-4 du PAPI d'intention Vallée de l'Oise (EPTB Entente Oise Aisne) vise à la bonne intégration des sources de vulnérabilité aux inondations dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi).



Difficultés rencontrées, perspectives :

Les collectivités territoriales n'envisagent le risque qu'au travers de la présentation des données sur les aléas fournies par les services de l'État. Elles n'intègrent dans leur diagnostic ni les enjeux (identification et localisation des habitations, écoles, résidences pour personnes à mobilité réduite, centres de secours, hôpitaux, équipements et services, infrastructures de transports...), ni le seuil de vulnérabilité corrélé aux aléas.

Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Sous-objectif n° III-2

Développer la culture du risque chez les décideurs publics (collectivités, administration, conservateurs de musées...) et privés (entreprises, aménageurs...) en matière d'inondation. (Dispositions 3.A.5, 4.A.1, 4.A.2, 4.F.1, 4.F.2, 4.G.1 du PGRI).

Mesure n°48

Promouvoir la mise en œuvre d'une méthodologie de « diagnostic de territoire » à une échelle de bassin de vie. (Disposition 1.A.4 du PGRI).



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO.

Parties prenantes : collectivités locales et leurs groupements compétents.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Une note « La vulnérabilité d'un territoire aux inondations : quels enjeux pour les documents d'urbanisme ? Comment l'évaluer et l'intégrer ? » a été produite par la DRIEE en mai 2018 (disponible sur le site de la DRIEE). Elle fixe le cadre pour évaluer la vulnérabilité d'un territoire aux inondations ».

Cette note a été présentée aux acteurs de l'aménagement du territoire en mai 2018 : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/note_cadrage_vulnerabilite_inondation_et_du_mai_2018.pdf.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Sous-objectif n° III-2

Développer la culture du risque chez les décideurs publics (collectivités, administration, conservateurs de musées...) et privés (entreprises, aménageurs...) en matière d'inondation. (Dispositions 3.A.5, 4.A.1, 4.A.2, 4.F.1, 4.F.2, 4.G.1 du PGRI).

Mesure n°49

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité de territoires.



Pilote : collectivités locales et leurs groupements compétents.

Parties prenantes :
EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, SCOT.



Périmètre :
périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

La Métropole du Grand Paris dans le cadre du SCoT métropolitain a réalisé un diagnostic de vulnérabilité sur son territoire.

L'EPTB Seine Grands Lacs, dans le cadre de l'action 5.4.9 du PAPI SMF, a lancé en lien avec les collectivités concernées, deux diagnostics en Seine-et-Marne sur les territoires de la CA Pays de Meaux et CA Marne et Gondoire. Les résultats des études sont attendus pour fin 2020. Sur la base de ces expérimentations, un guide méthodologique doit être élaboré en 2021.

Dans le cadre de l'action V-5 du PAPI Yerres, le SyAGE va réaliser une action de diagnostic de vulnérabilité sur un quartier pilote du bassin versant de l'Yerres en 2021.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Sous-objectif n° III-2

Développer la culture du risque chez les décideurs publics (collectivités, administrations, conservateurs de musées...) et privés (entreprises, aménageurs...) en matière d'inondation. (Dispositions 3.A.5, 4.A.1, 4.A.2, 4.F.1, 4.F.2, 4.G.1 du PGRI).

Mesure n°50

Mettre en place des actions sectorielles de sensibilisation et de formation des décideurs publics et privés. (Disposition 1.A.4 du PGRI).



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, SyAGE, DRAC.

Parties prenantes : Ville de Paris, conseils départementaux, Collectivités locales et leurs groupements compétents, SPI Vallée de Seine, CEPRI, FFA, DRIEE, SGZDS.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Dans le cadre du PAPI SMF, plusieurs outils de sensibilisation destinés aux entreprises ou aux collectivités locales ont été créés dans le cadre d'ÉPISEINE :

- une vidéo en lien avec la DRIEE et la CRMA (chambre régionale des métiers et de l'artisanat) ;
- une fiche expliquant le régime d'indemnisation catastrophe naturelle avec la FFA (fédération française de l'assurance) et la MRN (Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des Risques Naturels) ;

- une campagne de sensibilisation digitale dédiée à cette cible a également été diffusée sur les réseaux sociaux.
- un kit de communication en crue : des contenus spécifiques (affiche à placarder, contenus à diffuser sur les réseaux sociaux, vidéo...) ont été co-construits avec les autorités (DRIEE et PP) et la Ville de Paris et sont prêts à être diffusés en cas de crue. Ce kit de communication a été notamment diffusé lors des crues (vigilance jaune) sur la Marne et/ou la Seine franciliennes le 10 février 2020 et le 5 mars 2020.



Difficultés rencontrées, perspectives :

L'EPTB Seine Grands Lacs, porteur de plusieurs actions de sensibilisation à l'attention des entreprises, constate la difficulté à atteindre les acteurs économiques en étant une collectivité. Cette difficulté, rencontrée également par les services de l'État, a été partagée par les membres des comités économique (juillet 2018) et sensibilisation (mai 2019).

La sensibilisation des acteurs économiques doit donc passer prioritairement par des acteurs relais professionnels (chambres consulaires, fédérations professionnelles) ou locaux (collectivités locales).

Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

Sous-objectif n° III-3

Mettre en sécurité le patrimoine culturel matériel et immatériel.

(Disposition 3-A-5 du PGRI).

Mesure n°51

Étude des effets de la crue sur le patrimoine culturel et artistique des collectivités territoriales franciliennes. (Disposition 3.4.5 du PGRI).



Pilote : DRAC, collectivités locales et leurs groupements compétents.

Parties prenantes : DRIEE, EPTB, SMSO.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Dans le cadre de l'action 1.1.15 du PAPI SMF, une étude globale de la vulnérabilité du patrimoine culturel francilien aux inondations a été finalisée par l'Institut Paris Région (ex-IAU Île-de-France) en mai 2018.

Suite à cette étude générale, l'action 1.1.15 est poursuivie par un diagnostic de 3 territoires (marché en cours d'exécution) qui amènera (courant 2020) à une méthodologie de diagnostic et de réduction de vulnérabilité des établissements culturels face aux inondations, dans une approche territoriale.

Les 3 territoires test sélectionnés sont :

- le 12^e arrondissement de Paris (cinémathèque française, église St Antoine des Quinze-Vingt, atelier du temps passé) ;
- l'île des impressionnistes à Chatou (78) (Galerie d'art contemporain et musée municipal) ;
- le département du Val-de-Marne (Médiathèque, Villa Médicis et atelier des musées).

Un travail complémentaire (diagnostic de vulnérabilité et plan de sauvegarde des œuvres) a été initié avec l'Institut du Monde Arabe.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Difficulté à mobiliser des territoires / des établissements culturels à s'impliquer dans la démarche (pourtant gratuite).

Réduire la vulnérabilité technique et organisationnelle des réseaux structurants

Sous-objectif n° IV-1

Améliorer la connaissance de la vulnérabilité des réseaux et de leurs impacts sur la vie socio-économique. (Dispositions 3.D.1 et 3.D.2 du PGRI).

Mesure n°52

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité par les opérateurs. (Disposition 1.C.2 du PGRI).



Pilote : grands gestionnaires de réseaux, syndicats en charge d'un service public par délégation des collectivités (collecte des déchets, par exemple).

Parties prenantes : SGZDS, DRIEE, DRIEA, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, SIDPC, DDT, collectivités.



Périmètre : régional/ zonal.



Échéance : court terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

En Île-de-France, les différents opérateurs (ENEDIS, RTE, GRDF, GRT Gaz, RATP, SNCF, SGP, Eau de Paris, SIAAP, Veolia Eau, Suez Eau France, Orange, SFR, Bouygues Telecom), l'État, et les collectivités concédantes ont signé le 20 avril 2016 une déclaration d'intention fixant une feuille de route pour identifier et cartographier, puis réduire la vulnérabilité des réseaux critiques. Les opérateurs ont partagé leur vulnérabilité au risque inondation selon au moins 4 scénarios définis à travers les cartes de zones inondées potentielles fournies par la DRIEE. Compte tenu de la sensibilité de ces données de vulnérabilité pour les opérateurs, elles sont partagées uniquement entre les signataires sur une plate-forme Alfresco dédiée, pilotée par la DRIEE.

Le groupe de travail « réduction de la vulnérabilité des réseaux face à l'inondation » de la SLGRI Francilienne se réunit régulièrement, et en dernier lieu le 24 septembre 2019 faisant l'état de lieux sur les partages de données des fragilités des opérateurs, sur la préparation à la gestion de crise et la mise en place d'indicateurs de réduction de la vulnérabilité, dont la réduction des zones impactées non inondées (sous-groupe de travail réuni le 8 octobre 2019).

Le PAPI d'intention Vallée de l'Oise (EPTB Entente Oise-Aisne) prévoit une action similaire à ce qui a été engagé en Île-de-France (action I-6).



Difficultés rencontrées, perspectives :

Réduire la vulnérabilité technique et organisationnelle des réseaux structurants

Sous-objectif n° IV-1

Améliorer la connaissance de la vulnérabilité des réseaux et de leurs impacts sur la vie socio-économique. (Dispositions 3.D.1 et 3.D.2 du PGRI).

Mesure n°53

Mettre à disposition les informations relatives à la vulnérabilité des réseaux en constituant une base de données intégrant cette vulnérabilité (zone de fragilité, éléments vulnérables...) afin d'aider à la mise en place de la continuité de service et d'intégrer des informations concernant les zones de fragilité des réseaux dans les plans communaux de sauvegarde.



Pilote : SGZDS, DRIEE.

Parties prenantes : grands gestionnaires de réseaux, syndicats en charge d'un service public par délégation/ transfert des collectivités (collecte des déchets, par exemple), collectivités, EPTB, DRIEA.



Périmètre : régional/ zonal.



Échéance : court terme, action engagée.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Comme précisé dans la mesure 52, une plate-forme ALFRESCO sécurisée permet un échange des données de vulnérabilité entre opérateurs. Ces données de vulnérabilité ne sont pas librement diffusables aux collectivités. Les opérateurs réseaux transmettent sur demande des collectivités ou des opérateurs privés (industriels), leurs fragilités sur la zone demandée de façon plus détaillée. Concernant les fragilités des réseaux, un indicateur agrégé sera diffusé courant 2020 ; cet indicateur doit permettre aux communes d'évaluer les impacts hors zone inondée sur les populations et les équipements sensibles.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Des maires ont mis en avant leur difficulté à obtenir des informations sur la vulnérabilité des réseaux au risque inondation de la part de certains opérateurs.

Réduire la vulnérabilité technique et organisationnelle des réseaux structurants

Sous-objectif n° IV-1

Améliorer la connaissance de la vulnérabilité des réseaux et de leurs impacts sur la vie socio-économique. (Dispositions 3.D.1 et 3.D.2 du PGRI).

Mesure n°54

Amener les opérateurs de réseaux structurants à travailler en réseau sur leurs interdépendances.



Pilote : SGZDS, DRIEE, grands gestionnaires de réseaux, syndicats en charge d'un service public par délégation des collectivités (collecte des déchets, par exemple).

Parties prenantes :
SIDPC, DDT, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO.



Périmètre :
régional/ zonal.



Échéance : court terme, action engagée.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Dans le cadre des travaux et des échanges sur la déclaration d'intention / GT vulnérabilité réseaux de la SLGRI, les opérateurs ont déjà mis à jour leurs diagnostics en élargissant le périmètre d'analyse (Suez Eau et GRDF) et en affinant la méthodologie (ENEDIS). Les dernières mises à jour des zones de fragilité électrique par ENEDIS intègrent par ailleurs les fragilités amont de RTE. Les problématiques d'interdépendance sont aussi abordées entre opérateurs pour préciser la fragilité d'équipements / de sites (alimentés en haute ou moyenne tension ; fonction d'un opérateur télécom particulier).



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire la vulnérabilité technique et organisationnelle des réseaux structurants

Sous-objectif n° IV-2

Assurer la continuité du service et faciliter le retour à la normale. (Dispositions 3.A.1, 3.A.2, 3.D.1, 3. D.2 du PGRI).

Mesure n°55

Réaliser des plans de continuité d'activité (PCA) par les opérateurs.



Pilote : grands gestionnaires de réseaux, syndicats en charge d'un service public par délégation des collectivités (collecte des déchets, par exemple).

Parties prenantes :
EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, DDT, DRIEE, collectivités, SGZDS, SIDPC, DRIEA.



Périmètre :
régional/ zonal.



Échéance : court terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Sur Paris, le PGRI prescrit la transmission et validation par l'État de plans de prévention contre les inondations (PPCI) aux grands gestionnaires de réseaux.

L'état des lieux à mi-2019 est le suivant :

- 5 PPCI (RATP, Climespace, ENEDIS, CPCU et SNCF) ont fait l'objet d'un donner acte en 2019. Des mises à jour régulières sont toutefois attendues, afin de prendre en compte le retour d'expérience ;
- les PPCI non transmis ont fait l'objet de relances et les opérateurs concernés se sont engagés à transmettre un document.

Dans les autres départements, les PGRI imposent la réalisation de plans de continuité d'activité, sans transmission obligatoire. ENEDIS s'est engagé à transmettre des PPCI sur les parties Est et Ouest de la région Île-de-France. Le PPCI secteur Ouest a été transmis en septembre 2019.

VNF en tant qu'opérateur de l'État assurant une mission de service de public de transport sur la voie d'eau dispose d'un plan de continuité et s'engage – avant le pic de la crue et également après le pic de la crue – à assurer une continuité de service : des organisations ad hoc associées à des fiches actions et à des procédures « crue » sont donc déclinés au sein des différents services de VNF.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Même si le PGRI impose la réalisation de PCA, il est difficile de s'assurer de la bonne réalisation de cette mesure.

Réduire la vulnérabilité technique et organisationnelle des réseaux structurants

Sous-objectif n° IV-2

Assurer la continuité du service et faciliter le retour à la normale. (Dispositions 3.A.1, 3.A.2, 3.D.1, 3. D.2 du PGRI).

Mesure n°56

Accompagner la réalisation d'actions visant la réduction des dommages et la continuité du réseau pour les équipements les plus vulnérables.



Pilote : grands gestionnaires de réseaux, syndicats en charge d'un service public par délégation des collectivités (collecte des déchets, par exemple), aménageurs, collectivités.

Parties prenantes :
EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO.



Périmètre :
périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen – long terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

ENEDIS et le SIPPAREC ont inscrit dans leur programme pluriannuel d'investissements pour la période 2016-2020 l'objectif de traiter, à l'horizon 2029, 90 % des clients touchés par une coupure d'électricité et non inondés dans un scénario de crue centennale.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire la vulnérabilité technique et organisationnelle des réseaux structurants

Sous-objectif n° IV-3

Réduire la vulnérabilité à moyen terme des réseaux.

Mesure n°57

Intégrer la thématique de l'inondation dans les plans de renouvellement des réseaux et dans les projets d'aménagement.



Pilote : grands gestionnaires de réseaux, syndicats en charge d'un service public par délégation des collectivités (collecte des déchets, par exemple), aménageurs, collectivités.

Parties prenantes :
EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO.



Périmètre :
périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen – long terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Les deux études de vulnérabilité des réseaux d'assainissement prévues par le SyAGE (l'une pour son réseau en Seine, étude incluse dans le PAPI SMF, qui doit commencer mi-2020 ; l'autre dans son réseau Yerres aval, étude incluse dans le PAPI de l'Yerres) permettront la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité des réseaux du syndicat.

Dans le cadre de l'action 1.1.17 du PAPI SMF, l'EPTB Seine Grands Lacs encadre une thèse sur le relèvement des réseaux post crue. Le travail est en cours avec RATP, ENEDIS, SNCF.

La Charte « Concevoir des quartiers résilients face au risque inondation » signée lors du comité stratégique de mars 2018 prévoit des objectifs de résilience des réseaux structurants dans la conception de quartiers en zone inondable.

Lors des opérations de modernisation et de travaux neufs sur des sites de VNF, les aménagements font l'objet d'une analyse au regard du risque « crue ».



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-1

Identifier les secteurs d'activité les plus vulnérables ou les plus stratégiques pour la gestion de crise ou le retour à la normale.

Mesure n°58

Cibler les entreprises concernées.



Pilote : DRIEE, SGZDS.

Parties prenantes :

Institut Paris Région, DIRECCTE, DRIAIF Île-de-France, Ministère de l'industrie, Ports de Paris, Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Île-de-France, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France, Chambre Régionale d'Agriculture d'Île-de-France, CPME, MEDEF, AFINEGE, FFA, CEPRI, SPI Vallée de Seine, conseil régional, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, préfectures.



Périmètre :

périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

Dans le cadre du comité économique SLGRI, l'Institut Paris Région (ex-IAU Ile-de-France) et la DIRECCTE ont produit une étude de vulnérabilité des acteurs économiques franciliens, finalisée en juin 2015. Le comité économique a alors considéré 4 cibles prioritaires : l'industrie manufacturière / ICPE ; les grands groupes ; les TPE, commerces, artisanat, services divers ; l'administration publique. Une action particulière avec le secteur des assurances a été également actée.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-2

Développer la culture du risque au sein de ces entreprises en délivrant un message adéquat via les acteurs reconnus. (Disposition 1.C.1 du PGRI).

Mesure n°59

Constituer une base de données comprenant les informations nécessaires aux entreprises pour la réduction de leur vulnérabilité (aléas, zone de fragilité des réseaux structurants...).



Pilote : DRIEE, SGZDS.

Parties prenantes : grands gestionnaires de réseaux, syndicats en charge d'un service public par délégation des collectivités (collecte des déchets, par exemple), EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, Ports de Paris.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : action engagée.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

L'Institut Paris Région a développé depuis 2014, en collaboration avec la DRIEE, une cartographie dynamique des zones inondées en Ile-de-France, intégrant notamment les aléas définis dans les PPRI.

https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id_appli=baignadeinterdite

Un travail en cours s'inspire de ce travail pour proposer une cartographie dynamique représentant plusieurs niveaux de crue (sur la base de certains scénarios ZIP-ZICH).

Les différentes données (aléas, zones de fragilité...) sont échangées dans le cadre de la déclaration d'intention / GT réseaux de la SLGRI (cf mesure 52).

Un indicateur agrégé des fragilités réseaux sera diffusé courant 2020 ; cet indicateur pourra permettre aux entreprises d'évaluer si elles sont situées dans des zones impactées non inondées.

La plateforme d'information et de sensibilisation EPISEINE est pensée notamment pour les entreprises ; les messages et les outils leur sont adaptés. Par exemple, une courte vidéo d'animation, élaborées en partenariat avec la CMA et la DRIEE, dédiée aux TPE-PME a été diffusée en octobre 2019 : <https://episeine.fr/ressource/video-tpe-et-pme-se-preparer-en-3-minutes>



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-2
Développer la culture du risque au sein de ces entreprises en délivrant un message adéquat via les acteurs reconnus. (Disposition 1.C.1 du PGRI).

Mesure n°60

Développer les modules de formation « risque inondation » dans les stages proposés aux activités économiques.



Pilote : Chambres consulaires.

Parties prenantes : EPTB, services de l'État.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

À terme, les formations courtes en e-learning proposées par EPISEINE pourront contribuer.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-3

Réduire la vulnérabilité des secteurs d'activité les plus vulnérables ou les plus stratégiques. (Dispositions 1.C.2 et 4.F.1 du PGRI).

Mesure n°61

Accompagner la réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) avec l'objectif d'améliorer l'autonomie des entreprises.



Pilote : Ports de Paris, Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Île-de-France, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France, Chambre Régionale d'Agriculture d'Île-de-France, CPME, MEDEF, AFINEGE, FFA, CEPRI, SPI Vallée de Seine, conseil régional, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, SGZDS, SIDPC, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, collectivités locales.

Parties prenantes :
DRIEE, DDT.



Périmètre :
périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Les chambres consulaires peuvent proposer un accompagnement personnalisé ou en groupe évoquant le risque inondation : la CCI Seine-et-Marne accompagne les entreprises par l'intermédiaire d'un diagnostic Eau, permettant notamment la mise en œuvre d'un Plan de Continuité d'Activités.

Dans le cadre de l'action 3.1 du PAPI SMF, l'EPTB Seine Grands Lacs a lancé un marché d'accompagnement d'entreprises et d'acteurs publics pour l'établissement de PCA partiel, à venir début 2020. Guide méthodologique prévu sur 2021.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-3

Réduire la vulnérabilité des secteurs d'activité les plus vulnérables ou les plus stratégiques. (Dispositions 1.C.2 et 4.F.1 du PGRI).

Mesure n°62

Préconiser dans les PPRI la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et l'élaboration d'un plan de protection contre les inondations des entreprises situées en zone d'aléa fort, en particulier les entreprises dont les services pourraient être impliqués dans la gestion de crise (nettoyage, BTP, ramassage des déchets, etc) et les entreprises dont l'arrêt de l'activité serait une menace sur l'économie du bassin d'emploi .



Pilote : DDT, DRIEE.
Parties prenantes : /



Périmètre : régional.



Échéance : action pérenne.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Le guide régional d'aide à la rédaction des PPRI donne ces préconisations.

Le PPRI de la Seine à Paris impose à certaines structures publiques ou privées (opérateurs de réseaux, grands établissements culturels, institutions, établissement médico-sociaux) l'élaboration de Plans de Protection Contre les Inondations.

Le long de l'axe de la Seine, plusieurs autres PPRI préconisent la réalisation de diagnostics et de protection, comme celui des Hauts-de-Seine par exemple, ou le PPRI des Yvelines qui impose à l'ensemble des gestionnaires de fluides dont l'activité relève d'une mission de service public, la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité assorti de travaux de réduction.

Dans le PPRI Orge Salmouille approuvé le 16 juin 2017, un diagnostic de vulnérabilité est imposé aux ICPE situées en zones d'aléa fort et très fort, ainsi qu'aux entreprises situées en zone inondable.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Même si le PPRI impose la réalisation de PCA, il est difficile de s'assurer de la bonne réalisation de cette mesure.

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-3

Réduire la vulnérabilité des secteurs d'activité les plus vulnérables ou les plus stratégiques (Dispositions 1.C.2 et 4.F.1 du PGRI).

Mesure n°63

Mener des actions ciblées d'accompagnement des entreprises pour la réduction de leur vulnérabilité (sensibilisation, diagnostic, aide à la mise en œuvre des mesures...) ; le cas échéant, des démarches tests dans des zones géographiques ciblées pourront être mis en place.



Pilote : Ports de Paris, Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Île-de-France, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France, Chambre Régionale d'Agriculture d'Île-de-France, CPME, MEDEF, AFINEGE, FFA, CEPRI, SPI Vallée de Seine, conseil régional, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne,



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.

SMSO, Métropole du Grand Paris, collectivités locales DIRECCTE, DRIEE.

Parties prenantes : DRIEE, SGZDS, DDT, SIDPC.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Dans le cadre du comité économique, suite à la priorisation des actions vers plusieurs secteurs économiques (voir mesure n°58), il a été notamment acté de développer des outils de sensibilisation aux inondations dédiés aux acteurs socio-économiques franciliens.

Après un travail collaboratif avec notamment des structures touchées par la crue de 2016, la DRIEE a publié en mai 2019 les outils de sensibilisation et d'autodiagnostic dédiés à 4 cibles : les Industries ; les TPE et PME ; les Administrations et Collectivités ; les Etablissements Culturels : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/inondations-etes-vous-bien-prepare-a3719.html>

Ces outils sont à diffuser le plus largement possible, notamment par l'intermédiaire des collectivités territoriales et des fédérations professionnelles.

Les chambres consulaires sont impliquées dans la sensibilisation des entreprises. On peut notamment citer les actions de la CCI de Seine-et-Marne :

- accompagnement des entreprises par l'intermédiaire d'un diagnostic Eau, permettant notamment la mise en œuvre d'un Plan de Continuité d'Activités ;
- accueil en avril 2017, d'une étape du tour de France sur le risque Inondation pilotée par CCI France (45 personnes dont une vingtaine d'entreprises) ;
- action de sensibilisation organisée fin mai 2018 avec la CMA 77, le CD 77 et l'EPTB Seine Grands Lacs avec balade en bord de Seine et conférence en salle sous forme de quiz (que faire avant, pendant et après une inondation ?).

L'action I-4 du PAPI Yerres prévoit d'accompagner les entreprises et ERP sur la réduction de la vulnérabilité. Cette action devrait commencer fin 2020, voire début 2021.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Difficulté à cibler précisément des entreprises.

Par exemple, l'action de sensibilisation organisée en mai 2018 en Seine-et-Marne : malgré un mailing important (6000 mails), seulement 5 entreprises se sont mobilisées. L'accompagnement

individualisé est plus efficace, notamment auprès des TPE/PME mais nécessite un budget ou un financement. Les conférences motivent peu les entreprises, même sinistrées, en partie à cause du manque de temps disponible et d'une problématique considérée comme non prioritaire.

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-4

Sensibiliser et réduire la vulnérabilité des sites industriels.

Mesure n°64

Action de contrôle sur les sites industriels susceptibles, en cas d'inondations, d'être à l'origine de pollutions ou d'accidents.



Pilote : DRIEE.

Parties prenantes :
Fédérations professionnelles, exploitants industriels, SPI Vallée de Seine.



Périmètre :
périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

En 2016, la DRIEE a mené une action régionale de sensibilisation des sites industriels au travers d'inspections des installations classées : 30 visites ont été menées visant à sensibiliser les exploitants des installations classées sur le sujet, y compris dans le cadre de la crue de mai-juin 2016, et les amener dans une démarche de réduction de la vulnérabilité. En 2017, l'action est poursuivie en axant les visites principalement sur la prise en compte du risque d'inondation au sein des établissements Seveso, mais également au sein d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou de petites et moyennes entreprises (PME) présentant de forts enjeux environnementaux : 16 visites d'inspection ont été déclinées sur ce thème. Le canevas d'inspection utilisé en Ile-de-France a été partagé au niveau national. Une inspection de partage de retour d'expérience d'un site inondé en 2016 a également été faite conjointement avec le BARPI (Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles, dépendant de la Direction Générale de la Prévention des Risques).



Difficultés rencontrées, perspectives :

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-4

Sensibiliser et réduire la vulnérabilité des sites industriels.

Mesure n°65

Sensibiliser les industriels des Yvelines au risque inondation.



Pilote : SPI Val de Seine.

Parties prenantes : DRIEE, DDT, SMSO.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

La «Lettre du SPI Vallée de Seine» n°63 de décembre 2019 met notamment en avant les outils DRIEE de sensibilisation et d'auto-diagnostic des acteurs économiques (cf. mesure n°63). Le SPI Vallée de Seine a aussi organisé un atelier Inondation le 3 octobre 2019, articulé autour du retour à la normale, la prise en compte du RETEX dans les plans de gestion de crise et les questions liées à l'assurance.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-5

Réduire la vulnérabilité et augmenter la résilience des équipements publics (mairies, écoles...).

Mesure n°66

Accompagner les collectivités dans des travaux d'évaluation et de réduction de la vulnérabilité technique et organisationnelle des services publics à toutes les échelles : communale, départementale, régionale, nationale.



Pilote : communes, départements, régions, services de l'État.

Parties prenantes : DRIEE, SGZDS, DDT, SIDPC, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO.



Périmètre : régional/ zonal.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Dans le cadre de l'action 5.4.1 du PAPI SMF, l'EPTB Seine Grands Lacs a engagé un marché engagé et lancé un groupe de travail visant à tirer le retour d'expérience pour faciliter ensuite la réalisation concrète de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics par les collectivités. Ce marché comprend une phase de sélection des sites pilotes diagnostiqués.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-5

Réduire la vulnérabilité et augmenter la résilience des équipements publics (mairies, écoles...).

Mesure n°67

Veiller aux capacités de continuité d'activité des services impliqués dans la gestion de crise et des services publics sensibles. (Disposition 3.A.4 du PGRI).



Pilote : SIDPC, communes, départements, régions.

Parties prenantes :
DRIEE, DRIEA, SGZDS, DDT, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO.



Périmètre :
régional/ zonal.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Les services de l'Etat, les EPTB et les chambres consulaires proposent un accompagnement dans la mise en oeuvre de Plan de Continuité d'Activité (PCA), à l'attention des services impliqués dans la gestion de crise (collectivités locales, opérateurs de réseaux, entreprises des secteurs du nettoyage, du BTP, de la gestion des déchets) et des services publics sensibles (établissements médico-sociaux).

Voir les mesures n°55 (opérateurs de réseaux), 61 (entreprises), 88 (collectivités locales) et 101 (EMS).

Dans le cadre de la planification à la gestion de crise (plan ORSEC zonal), la Préfecture de Police a sollicité fin 2019 les grands opérateurs de réseaux pour les intégrer si besoin aux plateformes logistiques de crise.

Dans le cadre du PAPI SMF, le SyAGE développe son PCA, document qui viendra compléter le plan de gestion de crise inondation, déjà opérationnel.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-5

Réduire la vulnérabilité et augmenter la résilience des équipements publics (mairies, écoles...).

Mesure n°68

Prévoir dans les PPRI la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité des ERP de 1re, 2e, 3e et 4e en zone d'aléa fort. (Disposition 1.B.5 du PGRI).



Pilote : DRIEE, DDT.

Parties prenantes : DRIEA.



Périmètre : régional/ zonal.



Échéance : pérenne.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Le guide régional d'aide à la rédaction des PPRI préconise des mesures de réduction de la vulnérabilité sur les biens et activités existants, dont les services publics impliqués dans la gestion de crise, les ERP, et comme mesure obligatoire dans les zones d'aléas fort et très fort de réaliser un diagnostic de vulnérabilité et d'élaborer un plan d'action reprenant les grandes lignes du PPCI prescrit dans le PPRI de Paris.

Dans le PPRI Orge Salmouille approuvé le 16 juin 2017, un diagnostic de vulnérabilité aux ERP situés en zone inondable.

Certains PPRI approuvés antérieurement au PGRI prévoient également des dispositions dans ce sens : par exemple, dans le PPRI Seine de la Seine et Marne, l'accent est porté sur les établissements sensibles à qui il est imposé, dans toutes les zones, la réalisation d'un diagnostic et des mesures/travaux visant à réduire le risque ; dans les Yvelines, sur le même cours d'eau, il est demandé aux établissements sanitaires ainsi qu'aux administrations impliquées dans une mission de service public, la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité suivi de travaux de réduction permettant d'assurer une continuité minimale et la sécurité de ses occupants.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-6

Réduire la vulnérabilité et augmenter la résilience des établissements médicaux et médico-sociaux. (Dispositions 1.C.2 et 3.A.4 du PGRI).

Mesure n°69

Renforcer la sensibilisation des gestionnaires des établissements sanitaires et médico-sociaux au risque d'inondation.



Pilote : ARS, Conseils départementaux, établissements sanitaires et médico-sociaux.

Parties prenantes : EPTB, SyAGE, Services de l'État.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Concernant les établissements sanitaires et médico-sociaux, la stratégie de l'ARS consiste à inciter les responsables d'établissements à accroître leur résilience. Les outils correspondant leur ont été fournis par l'ARS sur la base d'un projet externalisé à la société SAFEGE.

L'EPTB Seine Grands Lacs pourra contribuer dans le cadre de l'action 3.1 du PAPI SMF «Marché d'accompagnement d'entreprises et d'acteurs publics pour l'établissement de PCA partiel», à venir début 2020. Un guide méthodologique est prévu pour 2021.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Compte tenu du nombre élevé de structures concernées dans la région, il est difficile de toucher la totalité des acteurs.

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-6

Réduire la vulnérabilité et augmenter la résilience des établissements médicaux et médico-sociaux. (Dispositions 1.C.2 et 3.A.4 du PGRI).

Mesure n°70

Élaborer des outils visant à accroître la résilience des établissements (guide d'aide à l'autodiagnostic).



Pilote : ARS.

Parties prenantes :
EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, DDT, SIDPC, DRIEE, SGZDS conseils départementaux.



Périmètre :
périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : action engagée.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

SAFEGE a produit pour le compte de l'ARS un guide dédié au diagnostic de vulnérabilité et de gestion du risque inondation dans les établissements sanitaires et médico-sociaux (publication en mars 2017). Ce guide a été largement diffusé auprès de l'ensemble des établissements sanitaires et médico-sociaux :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/risque-inondation-outil-auto-diagnostic>



Difficultés rencontrées, perspectives :

Pas de retour sur l'utilisation des outils par les établissements sanitaires et médico-sociaux.

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-6

Réduire la vulnérabilité et augmenter la résilience des établissements médicaux et médico-sociaux. (Dispositions 1.C.2 et 3.A.4 du PGRI).

Mesure n°71

Mener des travaux d'évaluation et de réduction de la vulnérabilité technique et organisationnelle des établissements de santé et médico-sociaux.



Pilote : gestionnaires des établissements de santé et médico-sociaux.

Parties prenantes :

ARS, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, DDT, SIDPC, DRIEE, SGZDS conseils départementaux.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

/



Difficultés rencontrées, perspectives :

À ce stade, l'ARS ne dispose pas d'une totale visibilité sur les diagnostics ou travaux établissement par établissement. Le bilan régional des vulnérabilités envisagé en 2017 n'a pas été réalisé.

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Sous-objectif n° V-7

Réduire la vulnérabilité des établissements flottants et bateaux en stationnement.

Mesure n°72

Mener un état des lieux et dresser les pistes d'amélioration.



Pilote : VNF, Ports de Paris, DRIEA.

Parties prenantes : SGZDS, DDT, SIDPC, DRIEE, DRIEA.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Dans le cadre de la mise à jour de la disposition spécifique inondation de Paris, le Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité (SGZDS) a mis en place un groupe de travail « Établissements flottants et bateaux en stationnement ». Ce groupe s'est réuni en septembre 2019. Il a pour objectifs de :

1. Étudier le cadre réglementaire propre à ces établissements notamment en termes de responsabilité du bâtiment, d'évacuation (ERP et logements), d'alerte et de communication ;
2. Recenser les établissements flottants et bateaux en stationnement ainsi que leurs activités ;
3. Travailler sur les questions liées à la mise en sécurité des bateaux et des amarrages en cas de crue.

VNF travaille sur une proposition de procédure réglementaire de type dérogation temporaire visant à autoriser – pour des raisons de mise en sécurité de bateaux stationnaires ou de bateaux ERP – la navigation de bateau pousseur de secours, malgré l'interdiction en crue.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Concevoir des quartiers résilients

Sous-objectif n° VI-1

Améliorer la conscience du risque auprès des acteurs de l'aménagement (architectes, aménageurs, agence d'urbanisme, collectivités, bailleurs sociaux assurances, État...) (Disposition 1.E.2 du PGRI).

Mesure n°73

Mettre en place un centre de ressources pour mettre à disposition les données nécessaires aux projets.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs, DRIEE.

Parties prenantes : DRIEA, DDT, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, SyAGE, CEPRI, Institut Paris Région, conseils départementaux, conseil régional, SGP, STIF.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Dans le cadre de l'action 4.1.1 du PAPI SMF, l'EPTB Seine Grands Lacs prépare un marché de formation des aménageurs.

Le SyAGE travaille avec le SAGE de l'Yerres pour renforcer leurs actions sur la prise en compte du risque dans l'urbanisation. L'action IV-3 du PAPI Yerres prévoit de partager les guides techniques de conception urbaine en zone inondable avec les collectivités du territoire.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Concevoir des quartiers résilients

Sous-objectif n° VI-1

Améliorer la conscience du risque auprès des acteurs de l'aménagement (architectes, aménageurs, agence d'urbanisme, collectivités, bailleurs sociaux assurances, État...) (Disposition 1.E.2 du PGRI).

Mesure n°74

Mener des expérimentations dans le cadre des grands projets d'aménagement et capitaliser les retours d'expérience.



Pilote : EPA, collectivités, SGP.

Parties prenantes : DRIEE, DRIEA, CEPRI, Conseils départementaux et conseil régional, Fédération des agences d'urbanisme (FNAU), Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) franciliens.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen – long terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

Il n'existe pas de projets répondant totalement aux objectifs de la Charte Quartier résilient signée en 2018. Certains projets ont cependant déjà pris en considération certaines des problématiques rencontrées, comme le quartier Seine Gare Vitry à Vitry (Ardoines, ZAC menée par EPA ORSA), Grand prix 2016 « Comment mieux bâtir en zone inondable constructible » délivré par le Ministère en charge de l'environnement.

Dans un cadre différent de renouvellement de centre urbain, sur le centre bourg de Nemours, la DDT77 a fait rajouter à une étude pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en renouvellement urbain le thème résilience aux inondations.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Concevoir des quartiers résilients

Sous-objectif n° VI-1

Améliorer la conscience du risque auprès des acteurs de l'aménagement (architectes, aménageurs, agence d'urbanisme, collectivités, bailleurs sociaux assurances, État...) (Disposition 1.E.2 du PGRI).

Mesure n°75

Définir une stratégie de communication pour former les acteurs de l'aménagement (architectes, aménageurs, agence d'urbanisme, collectivités, bailleurs sociaux, assurances, État...) afin de développer des actions innovantes prenant en compte le risque et intégrant les notions de résilience, interdépendance des réseaux, gestion de crise...



Pilote : DRIEE, DRIEA, DDT, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, CEPRI, Insitut Paris Région, conseils départementaux, conseil régional.

Parties prenantes : Fédération de collectivités, établissements publics, Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), CAUE franciliennes, Fédérations du bâtiment, Association des promoteurs, Iffo-RME, MRN.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Plusieurs actions d'information ont été menées sur le sujet des quartiers résilients :

- la DRIEE a présenté de la Charte Quartier résilient à une journée professionnelle « Des architectes et des risques » en novembre 2018 ;
- la DDT 78 et le SMSO ont organisé une journée quartiers résilients, avec visite à Saint-Pierre-des-Corps, le 23 mars 2018.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Concevoir des quartiers résilients

Sous-objectif n° VI-1

Améliorer la conscience du risque auprès des acteurs de l'aménagement (architectes, aménageurs, agence d'urbanisme, collectivités, bailleurs sociaux assurances, État...) (Disposition 1.E.2 du PGRI).

Mesure n°76

Mener des travaux d'évaluation et de réduction de la vulnérabilité des IGH.



Pilote : Collectivités et établissements publics d'aménagement.

Parties prenantes :
EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, Préfecture de Police, Services d'Incendie et de Secours.



Périmètre :
périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

/



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Concevoir des quartiers résilients

Sous-objectif n° VI-2

Assurer la prise en compte du risque d'inondation dans les projets d'aménagement du Grand Paris et en secteur d'opération d'intérêt national (OIN), notamment la résilience des quartiers. (Disposition 3.E.1 du PGRI).

Mesure n°77

Élaborer une charte d'engagement pour « concevoir des quartiers résilients en zone inondable constructible ».



Pilote : DRIEE, DRIEA.

Parties prenantes :
Membres du GT
Quartiers résilients,
SCOT.



Périmètre :
périmètre
renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.
État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

La charte «Concevoir des quartiers résilients en zone inondable» a été signée le 5 mars 2018 par les grands acteurs de l'aménagement franciliens :

- les Préfets de région Île-de-France et Préfet de Police ;
- la Métropole du Grand Paris ;
- les Conseils départementaux de Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine et de l'Essonne ; la Ville de Paris ;
- l'Institut Paris Région ; le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes IdF ; le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement IdF ; la Fédération des Promoteurs Immobiliers IdF ; l'Association des organismes de logement social IdF ;
- les établissements publics fonciers et d'aménagement : EPFIF ; Grand Paris Aménagement ; EPA ORSA ; EPA Marne ; EPA Sénart ; EPA Mantois Seine Aval.

La Métropole du Grand Paris cherche actuellement à appliquer ce dispositif sur deux secteurs expérimentaux de son territoire.



Difficultés rencontrées, perspectives :

À fin 2019, certains partenaires intéressés n'ont pas signé : AMIF, FNAU, conseils départementaux des Yvelines, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise, EP La Défense Seine Arche.

Le manque de visibilité de cette charte doit être résolue. Il pourrait ainsi être envisagé de diffuser les bonnes pratiques à travers un « carnet pratique » de l'Institut Paris Région.

Concevoir des quartiers résilients

Sous-objectif n° VI-2

Assurer la prise en compte du risque d'inondation dans les projets d'aménagement du Grand Paris et en secteur d'opération d'intérêt national (OIN), notamment la résilience des quartiers. (Disposition 3.E.1 du PGRI).

Mesure n°78

Mener une étude sur « Qui gagne quoi à financer un projet résilient aux inondations ? ».



Pilote : CEPRI.

Parties prenantes : DRIEE, DRIEA, conseils départementaux et régional, SCOT.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

Le CEPRI a publié en avril 2017 le rapport «La réalisation d'opérations d'aménagement résilientes aux inondations : qui gagne quoi ?» :

https://www.cepri.net/tl_files/Guides%20CEPRI/Rapport_Qui_gagne_quoi.pdf

Le CEPRI propose plusieurs solutions, à adapter aux spécificités de chaque territoire, pour traiter les surcoûts nécessaires pour rendre une opération d'aménagement résiliente face à l'inondation liés à la résilience (logements vendus plus cher, quartiers construits plus densément, foncier à coût réduit, normes de construction plus contraignantes) et pour en augmenter les bénéfices (équipements multiusages, incitations fiscales).



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Concevoir des quartiers résilients

Sous-objectif n° VI-2

Assurer la prise en compte du risque d'inondation dans les projets d'aménagement du Grand Paris et en secteur d'opération d'intérêt national (OIN), notamment la résilience des quartiers. (Disposition 3.E.1 du PGRI).

Mesure n°79

Sur la base de la conclusion de l'étude ci-dessus, mettre en place les dispositifs incitatifs à la construction de quartiers résilients (normes, labels, soutiens financiers).



Pilote : DRIEE, DRIEA, Conseils départementaux et régional.

Parties prenantes : EPA, collectivités, SGP, membres du GT quartiers résilients, SCOT.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : long terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

La charte «Concevoir des quartiers résilients en zone inondable» (mesure 77) met en place un cadre plus large pour la prise en compte de la résilience dans les projets d'aménagements dans les zones inondables franciliennes. Elle participe ainsi à l'adaptation des règles existantes face à une situation foncière très tendue et face au risque d'augmentation de la population soumise au risque d'inondation.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Concevoir des quartiers résilients

Sous-objectif n° VI-3

Améliorer la conscience du risque chez les populations s'installant en zone inondable, notamment via les syndicats de copropriétés, les collectivités.

Mesure n°80

Assurer le développement de la culture du risque chez les usagers de ces quartiers.



Pilote : Collectivités, syndicats de copropriétés, AORIF – Association Régionale des HLM d'Île-de-France.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.

Parties prenantes :

DRIEE, DRIEA, DDT, EPTB Seine Grands Lacs, SMSO, CEPRI, Institut Paris Région, conseils départementaux, conseil régional, Iffo-RME, CEPRI, CCI, EPTB Entente Oise-Aisne.



Actions mises en œuvre :

/



Difficultés rencontrées, perspectives :

Attente de l'émergence d'un quartier résilient au risque inondation en Île-de-France.

Concevoir des quartiers résilients

Sous-objectif n° VI-4
Améliorer les outils réglementaires existants.

Mesure n°81

Procéder à un retour d'expérience partagé de la mise en œuvre des PPRI.



Pilote : DRIEE.

Parties prenantes : DDT, DRIEA, CEPRI, établissements publics d'aménagement, conseils départementaux, communes.



Périmètre : régional.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

En Île-de-France, le préfet de région a sensibilisé les préfets de département sur le respect des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) pour maîtriser l'urbanisation en zone inondable. L'État veille en effet au respect des PPRI par les documents et autorisations d'urbanisme (avis des services de l'État au moment de l'instruction et contrôle de légalité par les préfetures). Les EPCI ou communes délivrent les autorisations d'urbanisme et s'assurent que la réglementation des PPRI est bien respectée dans les projets des aménageurs.

En Île-de-France, toutes les communes situées en TRI sont actuellement couvertes par un PPRI ou, pour 5 communes de Seine-et-Marne en aval de Meaux sur la Marne, par un PSS (Plan des Surfaces Submersibles). Les PSS valent PPR depuis la loi du 2 février 1995. Un PPRI est en cours de finalisation dans cette zone. Au-delà des TRI, la quasi-totalité du linéaire des grands axes fluviaux (Seine, Marne, Oise, Yonne) dispose de PPRI approuvés ou de PSS, à l'exception de secteurs très ruraux de la Seine dans la Bassée (en amont de Montereau). Sur l'Orge et la Sallemouille (91), un PPRI a été approuvé le 16 juin 2017 et est en cours d'approbation sur la Bièvre.

Un groupe de travail a été lancé en 2019 afin :

- de faire le retour d'expérience sur la rédaction des règlements des PPRI première génération (cohérence, adaptation aux enjeux) ;

- d'évaluer l'efficacité de la politique publique PPRI en lien avec l'Institut Paris Région et la Fédération Française des Assurances ;
- de réfléchir sur la nécessité de mise à jour des cartes d'aléas ;
- et de cadrer l'élaboration et la révision des PPRI de 2^e génération.

Au vu de l'importance que revêt le contrôle de légalité pour la bonne application des PPRI et dans le souci d'une homogénéité de traitement des porteurs de projets en zone inondable, un travail a été engagé pour une meilleure cohérence régionale dans le traitement du contrôle de légalité de l'ensemble des actes d'urbanisme pris en zone inondable sur la base du bilan des pratiques actuelles. Sur la base des plans de contrôle existants, une cohérence et une harmonisation des critères de sélection des dossiers à contrôler ont ainsi été recherchées, dans le cadre d'un travail commun associant les services. Ce travail a permis d'améliorer le lien entre les services en charge du contrôle de légalité et les services risques. Il a abouti à la modification d'un guide d'aide à la rédaction et à l'application des PPRI (version projet en consultation auprès des membres des GT fin 2019).



Difficultés rencontrées, perspectives :

Évaluer l'efficacité des PPRI reste un exercice difficile : les données de sinistralité sur les inondations ne distinguent pas la nature de l'évènement

(débordement de cours d'eau, ruissellement...). La CCR a mené un travail de ce type au niveau national mais les données franciliennes ne sont pas disponibles.

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-1

Passer de la prévision des crues à la prévision des enjeux inondés.

Mesure n°82

Établir des cartes de zones inondées potentielles et construire des échelles d'enjeux puis de dommages à toutes les stations de référence du SPC, en exploitant l'ensemble des données de vulnérabilité du territoire existantes.



Pilote : DRIEE.

Parties prenantes :
DDT (Référént Départemental Inondation, RDI),
SIDPC, collectivités.



Périmètre :
régional.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

Le SPC (DRIEE) a produit en 2016 des cartographies de zones inondées potentielles (ZIP) et de zones iso courbes hauteurs (ZICH) pour 10 scénarios de crue pour toutes les stations de référence (à savoir la Seine, la Marne et l'Oise franciliennes) ; ces 10 scénarios ont été modélisés en partant de la crue de 1910 (le scénario dit «R1.0» correspondant à 100% du débit reconstitué de la crue de 1910) et s'échelonne en «R0.5» (50% du débit de la crue de 1910) et «R1.15» (115% du débit de la crue de 1910). Hors TRI, 4 cartographies ont été produites pour le Loing aval en Ile-de-France suite à la crue de mai-juin 2016.

Les échelles de vigilance associées à chaque station de référence du SPC ont été révisées courant 2019, pour prendre en compte les RETEX des crues 2016 et 2018. Les niveaux de vigilance sont en effet fixés en fonction des enjeux potentiellement inondés.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-1

Passer de la prévision des crues à la prévision des enjeux inondés.

Mesure n°83

Partager les informations relatives aux enjeux et zones inondables en constituant une base de données destinés aux acteurs de la gestion de crise (En lien avec la mesure 53).



Pilote : SGZDS, DRIEE.

Parties prenantes : SIDPC, Collectivités, EPTB.



Périmètre : régional.



Échéance : court terme, action engagée.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Dans le cadre de la déclaration d'intention / GT réseaux, les données d'aléas (ZIP-ZICH) sont partagées sur la plate-forme sécurisée ALFRESCO, disponibles aux opérateurs de réseaux et services de l'État (mesure 52). Concernant les données enjeux, suite à la proposition du dernier GT réseaux sept 2019, un catalogue recensant les données brutes sera mis à disposition sur ALFRESCO.

Les ZIP-ZICH ont été présentées et diffusées par le PIRIN (Paris et proche couronne) et les DDT (grande couronne) aux collectivités depuis début 2019.

L'outil cartographique de gestion de crise SYNAPSE, utilisable par les services de l'Etat (préfectures, mission RDI depuis 2020) a intégré les données aléas (ZIP-ZICH) et les fragilités réseaux (cf mesure 53). Cet outil compte par ailleurs de nombreuses données d'enjeux (population, établissements sensibles...) permettant une analyse fine des impacts d'une inondation en fonction des préventions de hauteur d'eau par Vigicrues.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-2

Améliorer la sensibilisation de la population et des élus locaux sur la prévision des crues.

Mesure n°84

Inciter et accompagner les collectivités dans la mise en place de dispositifs d'information et de surveillance.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, SyAGE.

Parties prenantes : DRIEE, DDT, SIDPC, collectivités locales et leurs groupements compétents.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Les collectivités bordant les cours d'eau surveillés par le Service de Prévision des Crues (SPC) Seine Moyenne Yonne Loing (SMYL), bénéficient des informations les plus précises concernant les risques d'inondation par débordement ; en période de vigilance, le SPC leur fournit des prévisions de hauteurs d'eau à 24h avec des tendances jusque 72h.

Hors du Territoire à Risque Important d'inondation de la Métropole francilienne, couverte par la SLGRI :

- le SPC effectue des prévisions également sur le Loing et sur le Grand Morin aval (depuis fin 2019) ;
- comme détaillé dans le règlement d'informations sur les crues (RIC) du SPC SMYL (révisé fin 2019), plusieurs collectivités ont mis en place un système de surveillance et d'alerte :
 - le SyAGE sur l'Yerres et le Réveillon : le SyAGE propose un dispositif d'alerte aux riverains de l'Yerres aval et du Réveillon aval : le SIRYAC. Cela permet de recevoir par téléphone et mail les bulletins de crues édités par le SyAGE. Aussi, fin 2019, dans le cadre du PAPI de l'Yerres, le SyAGE développe une application pour smartphone. Cette application permettra aussi de recevoir des alertes et bulletins de crues ;
 - le SIAVB sur la Bièvre ;

- le syndicat du Grand Morin aval ;
- le syndicat de l'Orge ;
- le SIAHVY sur l'Yvette ;
- le SIARCE sur l'aval du bassin versant de l'Essonne.

Les collectivités locales et les riverains y bénéficient d'informations sur les cours d'eau en cas d'inondation (bulletins, alerte par téléphone).

Des projets de mise en œuvre de système d'alerte ou d'amélioration des systèmes existants sont portés par plusieurs structures, notamment dans le cadre de PAPI (PAPI Orge-Yvette, PAPI Juine-Essonne-Ecole, PAPI Vallée de l'Oise – l'action 2-24 vise notamment à faciliter la compréhension du grand public des prévisions de crues en hauteurs d'eau).

389 communes franciliennes peuvent par ailleurs bénéficier du service national d'alerte VigicruesFlash pour les cours d'eau non surveillés par Vigicrues ; 101 communes sont abonnées à ce service, soit 26 % (données : octobre 2019).

Une cartographie des communes éligibles à VigicruesFlash est disponible en annexe.

Concernant le risque d'inondation par ruissellement, toutes les communes franciliennes peuvent s'abonner à APIC, le service d'alerte de MétéoFrance : sur 1268 communes, 570 sont abonnées au dispositif APIC (45%).



Difficultés rencontrées, perspectives :

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-3

Affiner la connaissance des impacts de l'inondation et informer populations et entreprises sur les conditions de vie en cas d'inondation. (Disposition 3.A.1 du PGRI).

Mesure n°85

Dans le cadre des recherches sur la perception du risque d'inondation, intégrer la problématique de l'information sur la vie en zone impactée, des comportements des populations au regard notamment de leurs profils socio-démographiques et prendre en compte ces enseignements pour les intégrer dans les démarches d'information préventive, en lien avec le Comité scientifique.



Pilote : SGDZS, universitaires.

Parties prenantes : EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, DRIEE.



Périmètre : régional /zonal.



Échéance : moyen – long terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

L'Institut Paris Région a développé depuis 2014, en collaboration avec la DRIEE, une cartographie dynamique des zones inondées en Île-de-France, intégrant notamment les aléas définis dans les PPRI.

https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id_appli=baignadeinterdite

Un travail en cours s'inspire de ce travail pour proposer une cartographie dynamique représentant plusieurs niveaux de crue (sur la base de certains scénarios ZIP-ZICH).

L'EPTB Seine Grands Lacs développe le projet EGOSEINE visant à informer les populations des bons comportements à adopter en fonction des aléas auxquels leur logement est soumis. EGOSEINE intégrera notamment de la cartographie dynamique, de l'animation 2D ou 3D et sera adapté à différents supports (ordinateur, smartphone).

Dans le cadre du GT réseaux (mesure 53) de septembre 2019, un indicateur agrégeant les zones de fragilité de plusieurs réseaux est en cours de développement, pour sensibiliser les populations aux Zones Impactées Non Inondées (ZINI).



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-4

Améliorer la préparation des populations et l'autonomisation des entreprises en cas d'inondation.

Mesure n°86

Avec l'appui avec le Comité scientifique, identifier et estimer les typologies de vulnérabilités des populations face aux inondations, et estimer les populations et entreprises concernées.



Pilote : SGDZS, universitaires.

Parties prenantes : SIDPC, collectivités locales et leurs groupements compétents.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen – long terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Les documents de planification à la gestion de crise (ORSEC, notamment sa Disposition Spécifique Inondation – DSI), aux niveaux zonal (Île-de-France) et départementaux, prennent en compte les différents publics pour adapter la gestion de crise de la manière la plus fine : populations vulnérables (notamment les patients hospitalisés ou ceux soumis à des soins à domicile), résidents d'immeubles de grande hauteur, entreprises d'intérêt vital.

Ces documents ont notamment pris en compte :

- le recensement des populations vulnérables en Île-de-France présentant notamment une faible capacité d'évacuation, d'auto-hébergement et de reconstruction ;
- la thèse de Kenji Fujiki (soutenue en décembre 2017, université Lyon II avec la participation de la Préfecture de Police) relative aux impacts sociaux d'une inondation majeure en Île-de-France, traitant notamment de la prise en charge différenciée à envisager en fonction des disparités socio-spatiales <https://www.ccr.fr/documents/23509/29230/Th%C3%A8se+Kenji+Fujiki.pdf>
- l'étude du repli hospitalier en cas d'inondation majeure en Île-de-France (publiée par l'ARS sur la base des travaux de par l'École des Mines de Saint-Etienne en janvier 2018 – mesure 100).



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-4
Améliorer la préparation des populations et l'autonomisation des entreprises en cas d'inondation.

Mesure n°87

Développer des circuits d'information spécifiques pour l'alerte des entreprises sur les impacts de l'inondation, en lien avec le Comité économique.



Pilote : SGZDS.

Parties prenantes :

DRIEE, préfectures, DIRECCTE, DRIA AF Île-de-France, MINEFI, Ports de Paris, Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Île-de-France, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France, Chambre Régionale d'Agriculture d'Île-de-France, CPME, MEDEF, AFINEGE, FFA, CEPRI, SPI Vallée de Seine, conseil régional, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, collectivités locales et leurs groupements compétents.



Périmètre :
périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court – moyen terme, Action engagée sur certains territoires.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

En cas de crue, la Préfecture de Police diffuse des messages d'informations via un «Point de situation» à un nombre important d'entreprise et de consortium d'entreprises.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-5

Soutenir les communes les plus vulnérables dans leur préparation à la crise.

Mesure n°88

Identifier les besoins spécifiques des collectivités locales en matière de gestion de crise (formation, aide à la réalisation des PCS, développement de systèmes d'information mutualisés par exemple).



Pilote : SIDPC, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, SyAGE.

Parties prenantes : DRIEE, SGZDS, DDT, CEPRI, départements.



Périmètre : régional/zonal.



Échéance : court - moyen terme, action engagée sur certains territoires.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Les services de l'État et les structures porteuses de PAPI assurent un accompagnement des collectivités sur la préparation à la crise.

Par exemple, le CD94, SMSO et l'EPTB Seine Grands Lacs mettent à disposition des outils, proposent des formations (action 3.2 du PAPI SMF).

L'EPTB Seine Grands Lacs a recruté en août 2019 un animateur pour piloter les actions de l'axe 3 du PAPI qui propose son expertise sur ces mêmes thématiques à l'échelle des autres PAPI portés par l'EPTB. Ses missions sont l'appui à :

- la préparation de la gestion de crise, dans la continuité des formations mises en œuvre par l'EPTB depuis 2 ans avec l'IRMA, dans le cadre de l'action 3.2 du PAPI ;
- la continuité d'activité pour accompagner les communes : accompagnement à la mise en place de PCA, dans le cadre de l'action 3.1 du PAPI.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Les porteurs de PAPI ou services de l'État ont des difficultés à identifier les besoins spécifiques des collectivités locales en matière de gestion de crise, faute de demande.

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-5

Soutenir les communes les plus vulnérables dans leur préparation à la crise.

Mesure n°89

Mettre en place un organigramme et des référents État/collectivités.



Pilote : SIDPC, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO, SyAGE.

Parties prenantes : DRIEE, SGZDS, DDT, CEPRI, départements.



Périmètre : régional/ zonal.



Échéance : court - moyen terme, action engagée sur certains territoires.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

En gestion de crise, les préfetures mettront en place des canaux dédiés d'échange (CRISORSEC / SYNAPSE) avec les gestionnaires de crise publics et privés (opérateurs de réseaux notamment). Il leur est alors rappelé de mettre à jour les contacts. Cette obligation de mise à jour des contacts a fait l'objet d'une recommandation issue du RETEX de la crue de janvier-février 2018 et est également rappelée dans les documents ORSEC (DSI Paris par exemple).

L'EPTB Seine Grands Lacs a par ailleurs développé un réseau «services publics et collectivités» auquel il diffuse notamment le kit de communication en cas de crue, développé avec l'appui de la Préfecture de Police, de la DRIEE et de la Ville de Paris.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-5

Soutenir les communes les plus vulnérables dans leur préparation à la crise.

Mesure n°90

Accompagner les collectivités dans l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et l'organisation d'exercice à l'échelle de leurs territoires.



Pilote : SIDPC, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, SyAGE.

Parties prenantes : DRIEE, SGZDS, DDT, CEPRI, départements.



Périmètre : régional/zonal.



Échéance : court - moyen terme, action engagée sur certains territoires.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Tous les PAPI labellisés à fin 2019 en Île-de-France (PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, PAPI de l'Yerres, PAPI Orge-Yvette, PAPI de l'Oise) prévoient des mesures d'accompagnement des communes à la réalisation des PCS, voire à la réalisation d'exercice de crise. Ces actions sont portées par les EPTB, les syndicats (SyAGE, SIAHVY, SIVOA, SMSO...), les collectivités (CD94, Ville de Paris, ville de Melun, CAPM...).

Ainsi, le CD94 a prévu dans le PAPI SMF la réalisation d'un exercice de crise annuel. Le SYAGE dans le PAPI de l'Yerres a également prévu des exercices à la gestion de crise.

Le SMSO a pris l'assistance d'un bureau d'études pour réaliser la partie inondation du DICRIM et la mise à jour du PCS de 2012 de la ville du Pecq, dans le cadre de l'étude de dangers des digues orphelines réalisée à l'initiative du SMSO.

Le SyAGE accompagne les communes dans la réalisation d'exercice de gestion de crise, de PCS et DICRIM dans le cadre des PAPI de l'Yerres et SMF. Aussi, dans le cadre de l'action II-4 du PAPI de l'Yerres, le SyAGE développe une communication avec les gestionnaires de barrages et les révisionnistes (DRIEE, Vigicrues, CD94). Dans ce réseau est intégré la commune de Villeneuve-Saint-Georges, afin d'intégrer la spécificité de cette commune, à la fois impactée par la Seine et par l'Yerres.

Cette mesure est également liée à la mesure 88 notamment.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-5

Soutenir les communes les plus vulnérables dans leur préparation à la crise.

Mesure n°91

Assurer la mise en place et la cohérence des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sur le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) Utiliser les cartes de Zones Inondées Potentielles (ZIP-ZICH) et de fragilités des réseaux pour enrichir les PCS. (Disposition 3.A.3 du PGRI).



Pilote : SIDPC, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, SyAGE.

Parties prenantes : DRIEE, SGZDS, DDT, CEPRI, départements.



Périmètre : régional/zonal.



Échéance : court - moyen terme, action engagée sur certains territoires.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Les préfetures soutiennent les communes dans la réalisation de leur PCS en leur proposant un accompagnement (club PCS par exemple dans le 92 et 94). Les exercices de gestion de crise permettent ensuite de mettre en pratique et en cohérence les plans à l'échelle d'un département. Les communes bordant les cours d'eau surveillés par le SPC Seine Moyenne Yonne Loing ont été informées courant 2019 des cartographies ZIP-ZICH.

Concernant les fragilités des réseaux, un indicateur agrégé est en préparation ; cet indicateur doit permettre aux communes d'évaluer les impacts hors zone inondée sur les populations et les équipements sensibles.

Voir les mesures n° 42, 53, 88 & 90 relatives aux PCS et à la diffusion des données aléas et fragilités réseaux.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-5

Soutenir les communes les plus vulnérables dans leur préparation à la crise.

Mesure n°92

Organiser des formations et améliorer la communication auprès des élus locaux responsables de la gestion de crise.



Pilote : SIDPC, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, SyAGE.

Parties prenantes : DRIEE, SGZDS, DDT, CEPRI, départements.



Périmètre : régional/zonal.



Échéance : court - moyen terme, action engagée sur certains territoires.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Dans le cadre du PAPI SMF et plus particulièrement d'ÉPISEINE, plusieurs outils de sensibilisation destinés aux collectivités locales ont été créés dans le cadre d'ÉPISEINE :

- un kit de communication en crue : des contenus (affiche, posts pour réseaux sociaux, vidéo...) spécifiques ont été co-construits avec les autorités (DRIEE et Préfecture de Police) et la Ville de Paris et sont prêts à être diffusés en cas de crue (action 1.3.4 du PAPI). Ce kit de communication a été notamment diffusé lors des crues (vigilance jaune) sur la Marne et/ou la Seine franciliennes le 10/02/2020 et le 05/03/2020 ;
- des formations à la préparation de crise.

Voir les mesures 50, 88 et 90 (sensibilisation et formation des décideurs publics, accompagnement à l'élaboration et la mise en œuvre des PCS).



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-5

Soutenir les communes les plus vulnérables dans leur préparation à la crise.

Mesure n°93

Favoriser la gestion de crise à l'échelle intercommunale. Associer dans la réflexion sur la gestion de crise, les collectivités non impactées par l'inondation, qui en cas de crue majeure, seront des lieux de repli privilégiés pour les populations et entreprises sinistrées.



Pilote : SIDPC, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, SyAGE.

Parties prenantes : DRIEE, SGZDS, DDT, CEPRI, départements.



Périmètre : régional/zonal.



Échéance : court - moyen terme, action engagée sur certains territoires.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

Il n'y a pas de Plans InterCommunaux de Sauvegarde (PICS) réalisés à ce jour.

Pour rappel, le PCS est une obligation réglementaire pour toute commune soumise à PPR ou PPI. Le Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) est une possibilité mais ne remplace pas le PCS de la commune. Le PICS peut être défini comme le regroupement des Plans Communaux de Sauvegarde de toutes les communes complété par le plan interne de l'EPCI lui-même.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-6
Inciter les citoyens à prendre part à la gestion de crise.

Mesure n°94

Favoriser l'intégration du citoyen aux réseaux auxiliaires des pouvoirs publics (réserves communales, associations de sécurité civile...).



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise Aisne, SMSO.

Parties prenantes : SGZDS, SIDPC, communes, associations de sécurité civiles.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

L'EPTB Seine Grands Lacs travaille à la mobilisation de ces réseaux auxiliaires afin d'en faire des relais supplémentaires de sensibilisation auprès de leur entourage avant la crue et des acteurs impliqués dans l'entraide et la solidarité de proximité pendant et après la crue. Favoriser l'autonomie et la solidarité de proximité entre citoyens est un moyen de compléter et de soulager la charge des autorités en temps de crise.

La majorité des supports EPISEINE destinés au grand public insiste sur l'implication citoyenne dans la prévention et la gestion du risque inondation.

Deux campagnes de communication sur ce sujet ont notamment été mises en œuvre en partenariat avec des réseaux de voisinage de proximité, sensibles à ces valeurs. Par ailleurs, EPISEINE a animé un atelier sur ce thème dans le cadre du cycle de formations des «supers citoyens» lancé par la Ville de Paris.



Difficultés rencontrées, perspectives :

L'EPTB Seine Grands Lacs met en avant la difficulté de proposer des formats adaptés à tous les niveaux d'engagement souhaités par les citoyens (ponctuels, uniquement en temps de crise, réguliers, etc.).

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-7

Se préparer et gérer la crise.
(Dispositions 3.A.1, 3.A.4 du PGRI).

Mesure n°95

Mettre en place un outil cartographique partagé entre les acteurs de la gestion de crise, en lien avec la mesure 83.



Pilote : SGZDS.

Parties prenantes :
DRIEE, SIDPC, grands gestionnaires de réseaux.



Périmètre :
régional/zonal.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

En phase de planification, l'outil cartographique SYNAPSE permet aux services gestionnaires de crise de l'État de partager les données aléas et enjeux. En gestion de crise, l'outil permet de partager les impacts en temps réel et de faire remonter les informations.

Lors du RETEX de la crue de janvier-février 2018, les opérateurs n'étaient pas tous favorables à la mise en place d'un outil cartographique partagé ; beaucoup de structures disposent en effet déjà de leur propre outil.

Lors du GT réseaux de septembre 2019, il a été acté d'un partage des données aléas et vulnérabilité réseaux sur la plate-forme ALFRESCO et d'un tableau récapitulatif où les données enjeux étaient disponibles (ces sources enjeux garantissent d'avoir la donnée la plus récente).



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-7

Se préparer et gérer la crise.
(Dispositions 3.A.1, 3.A.4 du PGRI).

Mesure n°96

Organiser régulièrement des exercices de gestion de crise au niveau communal.



Pilote : communes.

Parties prenantes :
SIDPC, Services
d'Incendie et de
Secours, EPTB Seine-
Grands Lacs, SyAGE.



Périmètre :
périmètre
renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.

**État d'avancement à
mi-parcours :** en cours.



Actions mises en œuvre :

Il est important d'organiser des exercices pour tester les plans, à l'échelle d'une commune, d'un département, d'une zone en faisant jouer tous les échelons. Exemple de l'exercice zonal Sequana en 2016, de l'exercice Sequana 15-18 pour Paris dans le 15e arrondissement, des exercices organisés par le CD 94.

Les retours d'expérience sont ensuite essentiels pour tirer les enseignements.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-7

Se préparer et gérer la crise.
(Dispositions 3.A.1, 3.A.4 du PGRI).

Mesure n°97

Adapter les plans de gestion de crise à la crue extrême.



Pilote : services de l'Etat, communes, établissements de santé, établissements et services médico-sociaux.

Parties prenantes : ARS, Services d'Incendie et de Secours, gendarmerie, police, chambres consulaires, opérateurs de réseaux.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : long terme.
État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

Il est nécessaire de porter une attention particulière à la conception bâtiments publics nécessaires à la gestion de crise, que ce soit les hôpitaux, maisons de retraites et autres établissements recevant du public (ERP) « difficilement évacuables » en zone inondable (dans l'enveloppe de la crue extrême) ou les centres de secours (Services d'Incendie et de Secours) qui participent à la gestion de crise. Il est important d'envisager la possibilité d'évènements plus importants que la crue centennale et de s'y préparer.

Ainsi, le préfet de région a demandé aux préfets de département le 26 septembre 2018 de sensibiliser les maires des communes concernées sur la crue extrême (crue d'un débit supérieur à 40 % de la crue de 1910).

Les préfets ont sensibilisé fin 2018 les maires des communes sur le sujet. Dans le Val d'Oise, une réunion d'information des maires a eu lieu le 15 octobre 2019.

Parallèlement, un travail sur les enjeux des inondations pour les établissements sanitaires et médico-sociaux a été réalisé entre la DRIEE (connaissance des aléas) et l'ARS (connaissance des enjeux) a été présenté en pré-CAR le 6 juillet 2018.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-7

Se préparer et gérer la crise.
(Dispositions 3.A.1, 3.A.4 du PGRI).

Mesure n°98

Anticiper la gestion des déchets pendant la crise
(Disposition 3.A.2 du PGRI).



Pilote : syndicats de traitement de déchets, collectivités.

Parties prenantes :
DRIEE, SGZDS.



Périmètre :
régional/zonal.



Échéance : action engagée.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Le GT déchets mis en place en 2016 et 2017 a pris en compte les équipements de traitement impactés en cas de crue pour revoir les zones de collecte et réorienter vers les équipements (traitement, enfouissement) non impactés.

Le Plan Régional de Planification et de Gestion des Déchets de décembre 2019, porté par la Région Île-de-France, intègre une évaluation générale des impacts d'une inondation majeure sur la gestion des déchets pendant et après la crue (pages 373 à 383 du chapitre II du PRPGD) ; il a également établi des actions (tableau n°185 pages 390 et 391 du chapitre II du PRPGD) à mettre en œuvre dans le cadre de la planification de la gestion des déchets liés aux événements exceptionnels (elles visent aussi les tempêtes et les pandémies grippales), notamment : mise en œuvre d'un plan régional inondation, accompagnement des opérateurs et collectivités (notamment sur la problématique des zones d'entreposage temporaire), production d'outils méthodologiques, de sensibilisation.

<https://www.iledefrance.fr/PRPGD>

Le SYCTOM s'apprête par ailleurs à préciser le diagnostic de vulnérabilité de ses équipements, dans le cadre de l'action 5.4.21 du PAPI SMF.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-7

Se préparer et gérer la crise.
(Dispositions 3.A.1, 3.A.4 du PGRI).

Mesure n°99

Anticiper la gestion des déchets liés aux inondations après la crise
(Disposition 3.A.2 du PGRI).



Pilote : syndicats de traitement de déchets, collectivités, conseil régional.

Parties prenantes :
DRIEE, SGZDS.



Périmètre :
régional/zonal.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Voir la mesure n°98.

Le Plan Régional de Planification et de Gestion des Déchets de décembre 2019, porté par la Région Ile-de-France, compte plusieurs actions dédiées à la gestion des déchets pendant et après l'inondation, notamment sur la planification des zones d'entreposage temporaire.

<https://www.iledefrance.fr/PRPGD>

Le SIREDOM envisage d'étudier la gestion des déchets post-crise dans le cadre de l'action 1.1.21 du PAPI SMF.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-7

Se préparer et gérer la crise.
(Dispositions 3.A.1, 3.A.4 du PGRI).



Pilote : ARS, SGZDS.

Parties prenantes :
SIDPC, APHP
communes,
associations DDT,
DRIEE, conseils
départementaux.



Périmètre :
régional/zonal.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

L'ARS Île-de-France travaille à la planification de la gestion de crises des établissements de santé et médico-sociaux. L'identification des vulnérabilités permet d'obtenir un cadre organisationnel et des orientations zonales pour la déclinaison de la planification.

L'ensemble des parties prenantes de la gestion d'un tel évènement doit pouvoir s'adapter en fonction de la réalité de la crise.

Le travail de planification de gestion de l'inondation réalisée par l'ARS s'articule ensuite autour de sept axes :

Dans un premier temps, la planification :

- renforcement de la résilience des établissements de santé (ES) et des établissements et services médico-sociaux (ESMS) : culture du risque, mise à dispositions d'outils ;
- étude, pour différents niveaux de crues, des impacts directs (inondation) et indirects (fragilité réseaux) ;
- planification des replis hospitaliers des malades hospitalisés (y compris les malades en hospitalisation à domicile et les malades à haut risque vital) par spécialités médico-chirurgicales (notamment soins critiques, spécialités chirurgicales, obstétrique, dialyse, plateaux techniques) et par niveau de technicité vers les établissements pas ou peu impactés.

Dans un second temps, gestion de crise : application des dispositions ORSAN au niveau régional et au niveau de chaque établissement : plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles pour les établissements de santé (ES), plan bleus pour les établissements médico-sociaux. Pour mémoire, les plans opérateurs ont vocation à décliner au niveau des établissements, les différents volets ORSAN (dont le volet relatif au risque inondation) :

- reports des soins programmés ;
- sorties anticipées ;

- replis d'activité ;
- évacuations sanitaires ou transferts des malades hospitalisés dans les structures pas ou peu impactées ;
- retour à la normale.

Pour mémoire, et compte-tenu de leur nombre, la stratégie relative aux établissements médicaux et médico-sociaux passe par un accroissement de la résilience des structures, à l'initiative de leur gestionnaire. Les travaux sur lesquels s'appuie le dispositif ORSAN sont :

- l'outil d'autodiagnostic du risque inondation destiné aux ES et EMS d'Île-de-France (développé par l'ARS avec le concours de SAFEGE – cf mesure 70) ;
- l'étude de modélisation du repli hospitalier initié par l'ARS en lien avec l'École des Mines de Saint-Étienne, et finalisée en janvier 2018.

Cette étude a permis de conforter la stratégie de gestion retenue pour les ES, consistant à envisager des évacuations au sein de la région entre les établissements impactés (submersion, coupures ou fragilités électriques, alimentation en eau, etc.) quelle que soit la spécialité, sur environ 95% des profils de crue vers les établissements non impactés par la crue ou ses conséquences.

Cette approche doit néanmoins être complétée pour prendre en compte de nouveaux mécanismes d'impact, notamment portant sur le chauffage urbain des bâtiments. Un répertoire des lits selon les différentes spécialités est en cours de réalisation pour faciliter les replis hospitaliers en période de tension.

Ces travaux ont par ailleurs vocation à être pris en considération dans le cadre de l'élaboration de la disposition spécifique ORSEC – Inondation.

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-7

Se préparer et gérer la crise.
(Dispositions 3.A.1, 3.A.4 du PGRI).

Mesure n°100 (2/2)

Anticiper la gestion de crise en ce qui concerne les établissements médicaux et médico-sociaux, afin d'assurer la continuité de prise en charge des patients / résidents à des niveaux de qualité et de sécurité acceptables. Définition d'un plan régional pour la prise en charge des patients en cas d'inondation.



Pilote : ARS, SGZDS.

Parties prenantes :
SIDPC, APHP
communes,
associations DDT,
DRIEE, conseils
départementaux.



Périmètre :
régional/zonal.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Ces travaux préliminaires sont un préalable à l'élaboration du volet EPICLIM d'ORSAN. Degré d'incertitude : au fur et à mesure de l'étude d'identification des risques, apparition d'un important nombre d'aléas (en fonction des opérateurs atteints : énergies, communications, chauffage, eau potable, eaux usées, accès routiers, mobilité des personnels, etc.) pouvant impacter indirectement l'activité d'un établissement de soins, ceci générant un fort degré d'incertitude (effets domino propre aux risques naturels majeurs).

Culture du risque insuffisante : la planification des replis d'activité et des évacuations sanitaires des malades nécessite un travail en lien étroit avec les fédérations. Il s'agit en effet de convaincre les acteurs de la réalité d'un risque très souvent perçu comme hypothétique, en comparaison à d'autres risques (attentat, épidémie, mouvements sociaux...).

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-7

Se préparer et gérer la crise.
(Dispositions 3.A.1, 3.A.4 du PGRI).

Mesure n°101

Accompagner les établissements sanitaires et médico-sociaux pour l'élaboration d'un volet « inondation » dans les plans de gestion de crise.



Pilote : ARS, conseils départementaux.

Parties prenantes :
EPTB, SIDPC.



Périmètre :
périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen – long terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Les établissements médico-sociaux, dans le cadre de leur plan bleu et les établissements sanitaires dans le cadre du plan de gestion des situations sanitaires exceptionnelles devront décliner les orientations retenues dans ORSAN EPICLIM et les appliquer à leur situation.

L'APHP travaille sur un plan crue, valant plan de protection contre les inondations (PPCI) obligatoire pour certaines structures au titre du PPRI de la Seine à Paris.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Les outils produits par l'ARS externalisés à la société SAFEGE n'ont pas été suffisants dans la sensibilisation face au risque d'inondation.

Ils sont utiles à l'élaboration du volet EPICLIM d'ORSAN.

Les travaux pour élaborer les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et les plans bleus par les établissements ne sont pas synchronisés.

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-7

Se préparer et gérer la crise.
(Dispositions 3.A.1, 3.A.4 du PGRI).

Mesure n°102

Anticiper la gestion de crise en élaborant à froid des messages à l'attention des populations.



Pilote : SGZDS.

Parties prenantes :
SIDPC, communes.



Périmètre :
périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

En gestion de crise, la communication sera principalement effectuée par les communes et les préfectures. Des messages généraux sont donc préparés à froid, puis seront adaptés à la crise le moment venu.

Des thématiques spécifiques ont été identifiés, notamment sur les impacts pour la population ou les consignes à respecter.

Concernant les messages d'alerte à l'attention des populations, un kit de communication en cas de crue a été développé par l'EPTB Seine Grands Lacs, en partenariat avec la Préfecture de Police, la DRIEE et la Ville de Paris, à destination des collectivités locales (action 1.3.4 du PAPI SMF). Ce kit comprend notamment des affiches et des vidéos à l'attention du grand public. Ce kit, déployé à l'automne 2019, a été renvoyé aux collectivités locales lors des vigilances jaune sur la Seine et la Marne franciliennes en février puis en mars 2020.

Les services de l'État, les collectivités locales et les EPTB continueront à travailler dans un objectif d'amélioration continue.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-7

Se préparer et gérer la crise.
(Dispositions 3.A.1, 3.A.4 du PGRI).

Mesure n°103

Renseigner l'application SAIP.

Proposer la signature d'une convention avec la chaîne France Info.

S'assurer du renouvellement de la convention avec Radio France.



Pilote : SGZDS.

Parties prenantes : /



Périmètre :
régional/zonal.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : terminé.



Actions mises en œuvre :

L'application pour smartphone « système d'alerte et d'information des populations » (SAIP), lancée en 2016, a été abandonnée en juin 2018.

Des messages d'information et d'alerte ont été élaborés à froid par les services de l'Etat pour diffuser en cas de crise sur les réseaux sociaux, notamment sur les comptes institutionnels des préfetures.

L'action de l'EPTB Seine Grands Lacs y a notamment contribué – voir mesure n°102, kit de communication en cas de crue.

Une convention avec France télévisions serait signée au niveau du Ministère de l'Intérieur. La convention de 2016 entre la Préfecture de Police et Radio France est opérationnelle.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-8
Sensibiliser les acteurs du monde économique et promouvoir la réduction de leurs dommages par une meilleure préparation à la crise.

Mesure n°104

Réaliser une base de données des ressortissants des chambres consulaires en zone inondable.



Pilote : Chambres consulaires.

Parties prenantes : EPTB
Entente Oise-Aisne.



Périmètre :
Comité territorial Oise.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

/



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-8

Sensibiliser les acteurs du monde économique et promouvoir la réduction de leurs dommages par une meilleure préparation à la crise.

Mesure n°105

Développer l'alerte aux activités économiques en cas de crue.



Pilote : EPTB Entente Oise-Aisne, chambres consulaires.

Parties prenantes : /



Périmètre : Comité territorial Oise.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Hors du territoire visé initialement par cette mesure, l'EPTB Seine Grands Lacs a mis en œuvre l'action 1.3.6 du PAPI SMF, en lien avec la Préfecture de Police, la DRIEE et la Ville de Paris, en développant un kit de communication à destination des collectivités et intégrant des messages spécifiques aux entreprises. Ce kit, disponible sur EPISEINE, a notamment été diffusé par l'EPTB aux «collectivités et services publics» lors des vigillances crues de la Seine et de la Marne franciliennes en février et mars 2020.

Sur le territoire Oise francilienne visé par cette mesure, l'EPTB Entente Oise-Aisne a prévu une action analogue dans le PAPI d'intention Vallée de l'Oise (action I-16) : «réalisation d'un kit de communication destiné aux entreprises».



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Se préparer et gérer la crise

Sous-objectif n° VII-8
Sensibiliser les acteurs du monde économique et promouvoir la réduction de leurs dommages par une meilleure préparation à la crise.

Mesure n°106

Organiser l'évacuation des matériels et équipements sensibles des TPE et PME en cas d'alerte.



Pilote : Entreprises, collectivités.

Parties prenantes : communes, collectivités, SIDPC.



Périmètre : Comité territorial Oise.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : abandonné.



Actions mises en œuvre :

Cette mesure n'a pas été reprise dans le PAPI d'intention Vallée de l'Oise.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Faciliter le retour à la normale

Sous-objectif n° VIII-1
Identifier la gouvernance de l'après-crise et la répartition des compétences.

Mesure n°107

Construire une gouvernance de l'après-crise qui serait appuyée sur la gouvernance « Métropole francilienne » en concertation avec les parties prenantes.



Pilote : SGZDS, DRIEE.

Parties prenantes :
préfectures



Périmètre :
régional/zonal.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Des réflexions ont été initiées entre la Préfecture de Police et la DRIEE pour clarifier la gouvernance de l'après-crise.



Difficultés rencontrées, perspectives :

/

Faciliter le retour à la normale

Sous-objectif n° VIII-2

Accélérer la reprise des fonctionnalités urbaines après la décrue, notamment des services publics.

Mesure n°108

Identifier les domaines clés du retour à la normale et déterminer leurs modalités de mobilisation, coordination et d'engagement.



Pilote : SGZDS, DRIEE.

Parties prenantes :
Préfectures, communes, conseils départementaux, CEPRI, universitaires, conseil régional, SyAGE.



Périmètre :
régional/zonal.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Les documents de gestion de crise ont pris en compte les retours d'expérience de crues majeures, notamment à l'international ainsi que les travaux de thèse :

réalisé : la thèse de Kenji Fujiki, soutenue en décembre 2017, relative aux impacts sociaux d'une inondation majeure en Ile-de-France, traitant notamment de la reconstruction)
https://scd-resnum.univ-lyon3.fr/out/theses/2017_out_fujiki_k.pdf

L'EPTB Seine Grands Lacs a présenté cette thèse sur EPISEINE :
<https://episeine.fr/actualite/les-impacts-sociaux-dune-inondation-majeure-en-ile-de-france>

Le groupe de travail SLGRI dédié à la problématique des déchets (voir mesures 98 et 99) a évalué les équipements de traitement opérationnels en cas de crue et les réorganisations des circuits à mettre en place.

Le Plan Régional de Planification et de Gestion des Déchets (PRPGD) de décembre 2019 compte plusieurs actions permettant aussi d'améliorer la préparation à la gestion des déchets en crue et post-crue ; il est par exemple nécessaire de planifier la mise en œuvre de sites d'entreposage intermédiaires temporaires et de clarifier la gestion des déchets flottants déposés sur les berges après crue.

Les opérateurs de réseaux intègrent les résultats des diagnostics de vulnérabilité et adaptent leurs programmes de travaux pour en augmenter la résilience, réduire les impacts hors des zones inondées et réduire les délais de retour à la normale (voir les mesures 52 à 57 dédiées aux réseaux).

On peut notamment citer les travaux mis en œuvre par EN-EDIS pour réduire la vulnérabilité du réseau électrique. Les diagnostics en cours par le SyAGE sur son réseau d'assainissement l'amèneront également à réaliser à moyen terme des travaux de réduction.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Ces travaux ont permis de territorialiser et quantifier les besoins en reconstruction. Ces résultats doivent être partagés avec les acteurs concernés : collectivités locales

(gestion des populations dont le logement n'est plus habitable), acteurs économiques (nettoyage et BTP notamment).

Faciliter le retour à la normale

Sous-objectif n° VIII-3

Faciliter la prise en charge des populations sinistrées et entreprises impactées.

Mesure n°109

Élaborer un système de guichets uniques pour les PME-PMI permettant de faciliter leur indemnisation et leur sauvegarde.



Pilote : SGZDS, DRIEE, préfetures, communes.

Parties prenantes :

DDT, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO, FFA, DIRECCTE, DRIAFA Île-de-France, MINEFI, conseil régional, conseils départementaux, Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Île-de-France, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France, Chambre Régionale d'Agriculture d'Île-de-France, CPME, MEDEF, AFINEGE, SPI Vallée de Seine.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Les RETEX des crues 2016 et 2018 ont montré que les CCI ont développé des guichets uniques entreprises, pour faciliter les démarches assurantielles et administratives ; la DIRECCTE a aussi mis en place une cellule de continuité d'activité pour faciliter les démarches administratives et accompagner les demandes d'accompagnement financier.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Faciliter le retour à la normale

Sous-objectif n° VIII-3

Faciliter la prise en charge des populations sinistrées et entreprises impactées.

Mesure n°110

Élaborer un système de guichets uniques pour les particuliers permettant de faciliter leur indemnisation et leur sauvegarde.



Pilote : SGZDS, DRIEE, préfectures, communes.

Parties prenantes : DDT, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, SMSO.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : moyen terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

Lors des crues 2016 et 2018, les particuliers n'avaient pas de guichet unique à leur disposition. Les RETEX de ces crues d'ampleur assez modérée (excepté la vallée du Loing en 2016) n'ont pas mis en avant de fortes problématiques dans l'indemnisation des dommages.

Les messages et documents préétablis intègre notamment le volet assurantiel. Le site EPISEINE porté par l'EPTB Seine Grands Lacs a travaillé avec la Fédération Française des Assurances (FFA) pour clarifier les démarches à mettre en œuvre en cas de dommages suite à une inondation :

<https://episeine.fr/ressource/habitante-quelle-indemnisation-en-cas-dinondation>.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Faciliter le retour à la normale

Sous-objectif n° VIII-4
Anticiper l'organisation facilitant le retour à la normale.

Mesure n°111

Élaborer à froid, à travers la réalisation d'études spécifiques, des stratégies qui permettront de réduire les délais de retour à la normale.



Pilote : SGZDS, DRIEE, préfectures.

Parties prenantes : DDT, EPTB, conseils départementaux.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : long terme.
État d'avancement à mi-parcours : en cours.



Actions mises en œuvre :

Le groupe de travail réunissant les opérateurs de réseaux, signataires de la déclaration d'intention en avril 2016, vise notamment à moyen terme à une réduction des vulnérabilités identifiées dans la phase de diagnostic pour augmenter la résilience de ces réseaux, notamment en réduisant les délais de retour à la normale.

L'EPTB Seine Grands Lacs soutient par ailleurs la thèse d'Anas Dabaj «Mieux reconstruire en phase de post-inondation: les cas des réseaux techniques du Grand Paris» (travail en cours avec la RATP, ENEDIS et la SNCF) ; il s'agit de l'action 1.1.17 du PAPI SMF copilotée avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

<https://episeine.fr/actualite/la-gestion-du-risque-inondation-un-changement-de-paradigme-est-il-possible>



Difficultés rencontrées, perspectives :

Faciliter le retour à la normale

Sous-objectif n° VIII-4
Anticiper l'organisation facilitant le retour à la normale.

Mesure n°112

Expérimenter la mise en œuvre du principe « Build back better » ou « Mieux reconstruire » (préconisé au niveau international par l'ONU – Sendai 2015) par des études et des démarches de hiérarchisation et de planification de la reconstruction post crue et de proposition d'une gouvernance spécifique adaptée.



Pilote : EPTB Seine Grands Lacs.

Parties prenantes : CEREMA, DRIEE, DRIEA.



Périmètre : périmètre renforcé SLGRI.



Échéance : court terme.

État d'avancement à mi-parcours : non démarré.



Actions mises en œuvre :

Il est intéressant d'évoquer certaines actions qui pourront alimenter la réflexion, celle en cours sur Nemours et celle menée sur Ris-Orangis.

Les collectivités de Seine-et-Marne et du Loiret élaborent actuellement un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention pour la vallée du Loing.

Nemours a connu des inondations sans pareilles en 2016, et le centre ancien a été presque entièrement touché. Cela représente plus de 2000 habitants et le montant des dégâts est estimé à environ 1,5 millions d'euros. Nemours fait partie des communes engagées dans le programme « Action cœur de ville ». Ce programme permet la coordination de différentes politiques (urbanisme, logement, commerce...) et la mobilisation de moyens supplémentaires par rapport aux dispositifs habituels, permettant ainsi d'en augmenter l'efficacité. Parmi ces dispositifs figurent les opérations programmées d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain (OPAH-RU).

En 2019, une étude pré-opérationnelle pour réaménager et améliorer le bâti (essentiellement des logements) pour que le centre de Nemours soit un quartier résilient a été lancée, en coordonnant les interventions et les financements venant notamment :

- du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit « fonds Barnier » ;
- du programme Action Cœur de Ville ;
- de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU).

Cette étude participe ainsi à un plan de résilience urbaine. L'objectif est de définir les conditions d'aménagement et de programmation des immeubles et des parcelles situés en zone à risque et présentant un enjeu majeur de gestion urbaine.



Difficultés rencontrées, perspectives :

Acronyme Signification

AESN	Agence de l'Eau Seine Normandie
AP-HP	Assistance publique des hôpitaux de Paris
ARS	Agence régionale de santé
AZI	Atlas des zones inondables
BRGM	Bureau des recherches géologiques et minières
CATNAT	Catastrophe(s) naturelle(s) (au sens Arrêtés « Catastrophes Naturelles »)
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCR	Caisse centrale de réassurance
CD	Conseil départemental
CDRNM	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs
CEPRI	Centre européen de prévention des risques d'inondation
C(R)MA	Chambre (régionale) des métiers et de l'artisanat
CMI	Commission mixte inondation
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CPME	Confédération des petites et moyennes entreprises
CPCU	Compagnie parisienne de chaleur urbaine
DBSN	Délégation de bassin Seine Normandie (au sein de la DRIEE)
DDT	Direction départemental des territoires
DDRM	Dossier départemental des risques majeurs
DGPR	Direction générale de la prévention des risques (au sein du Ministère de la Transition Écologique)
DICRIM	Dossier d'information communal sur les risques majeurs
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRIAAF	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRIEA	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement
DRIEE	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
EOA	EPTB Entente Oise Aisne
EPA	Établissement public d'aménagement
EPAGE	Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPT	Établissement public territorial
EPTB	Établissement public territorial de bassin
FFA	Fédération française de l'assurance
FPRNM	Fonds de prévention des risques naturels majeurs
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GRDF	Gaz réseau distribution France
IAL	Information des acquéreurs et des locataires
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
IFFO-RME	Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement
IGC	Inspection générale des carrières
IPR	Institut Paris Région (ex-IAU, institut d'aménagement et d'urbanisme)
IRMA	Institut des risques majeurs
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MGP	Métropole du Grand Paris
MNT	Modèle numérique de terrain
MRN	Mission sur les risques naturels
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile

Acronyme Signification

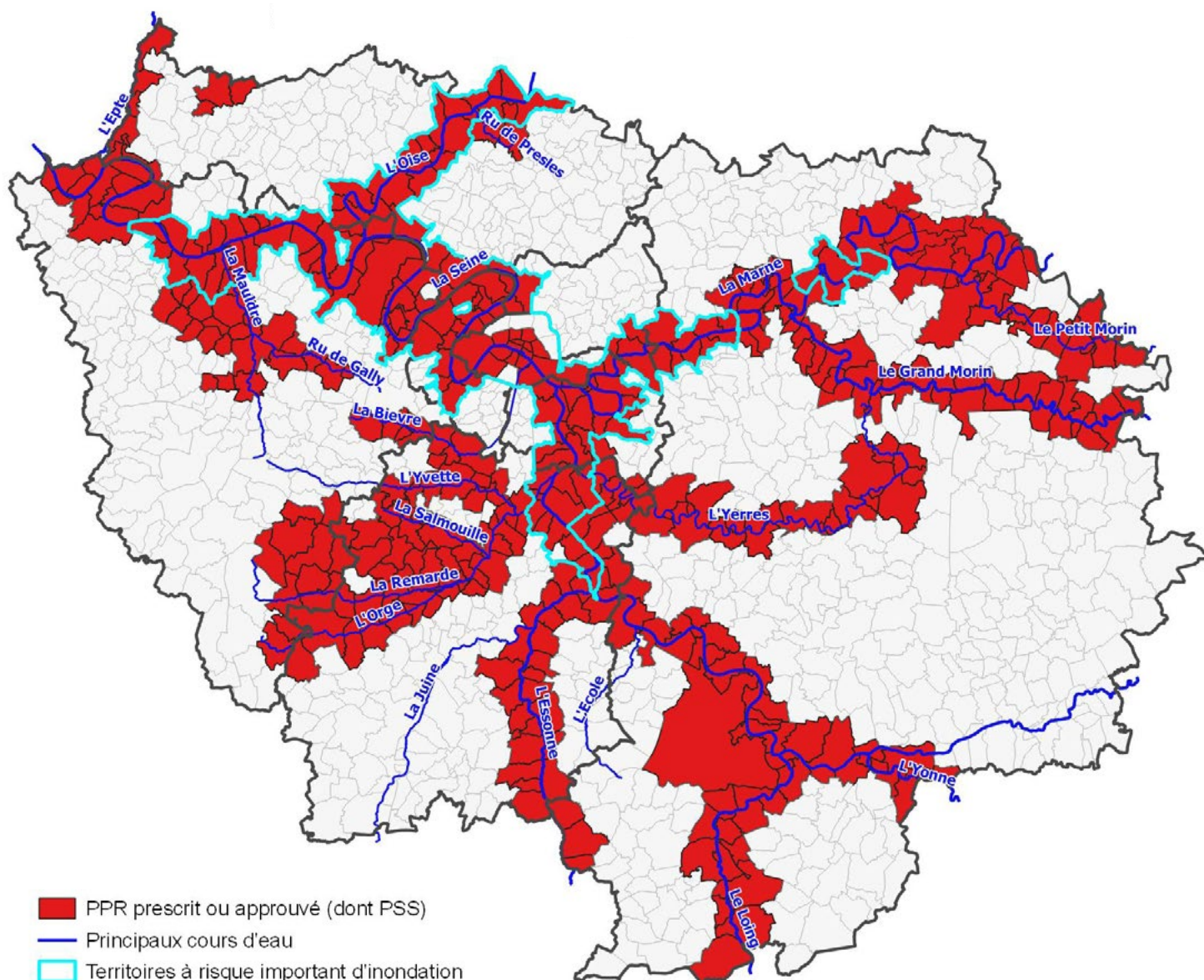
AESN	Agence de l'Eau Seine Normandie
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PCA	Plan de continuité d'activité
PCS	Plan communal de sauvegarde
PGA	Projet global d'aménagement
PGRI	Plan de gestion des risques d'inondation
PIRIN	Pôle interdépartemental de prévention des risques naturels (au sein de la DRIEE)
PLU(i)	Plan local d'urbanisme (intercommunal)
PNR	Parc naturel régional
PP	Préfecture de Police
PPI	Plan particulier d'intervention
PPCI	Plan de prévention contre les inondations
PPRi	Plan de prévention des risques inondations
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PRIF	Préfecture de région Île-de-France
PRPGD	Plan Régional de Planification et de Gestion des Déchets
PSS	Plan des surfaces submersibles (outil antérieur au PPRI)
RATP	Régie autonome des transports parisiens
RDI	Référent départemental inondation (mission assurée en DDT et au PIRIN)
RTE	Réseau de transport de l'électricité
S(D)AGE	Schéma (directeur) d'aménagement et de gestion de l'eau
SCHAPI	Service central hydrographique et prévision des inondations
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SCSOH	Service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (au sein de la DRIEE)
SGL	EPTB Seine Grands Lacs
SGZDS	Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité (au sein de la PP)
SIAAP	Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
SIAHVV	Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette
SIARCE	Syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (aval du bassin versant de l'Essonne)
SIDPC	Service interministériel de défense et protection civiles (au sein des préfectures)
SGP	Société du Grand Paris
SIG	Système d'information géographique
SIPPEREC	Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication
SLGRI	Stratégie locale de gestion du risque inondation
SMF	PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes
SMSO	Syndicat mixte Seine Ouest
SNCF	Société nationale des chemins de fers
SPC	Service de prévision des crues (le SPC Seine Moyenne Yonne Loing est au sein de la DRIEE)
SYAGE	Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant Yerres-Seine
SYNAPSE	Système numérique d'aide à la décision pour les situations de crise
TIM	Transmission d'Information au Maire
TRI	Territoires à risque d'inondation
VNF	Voies Navigables de France
ZEC	Zone d'expansion de crue
ZICH	Zone iso classes hauteurs (ZIP avec hauteur d'eau)
ZINI	Zone impactée non inondée
ZIP	Zone d'inondation potentielle (emprise de la zone inondable)



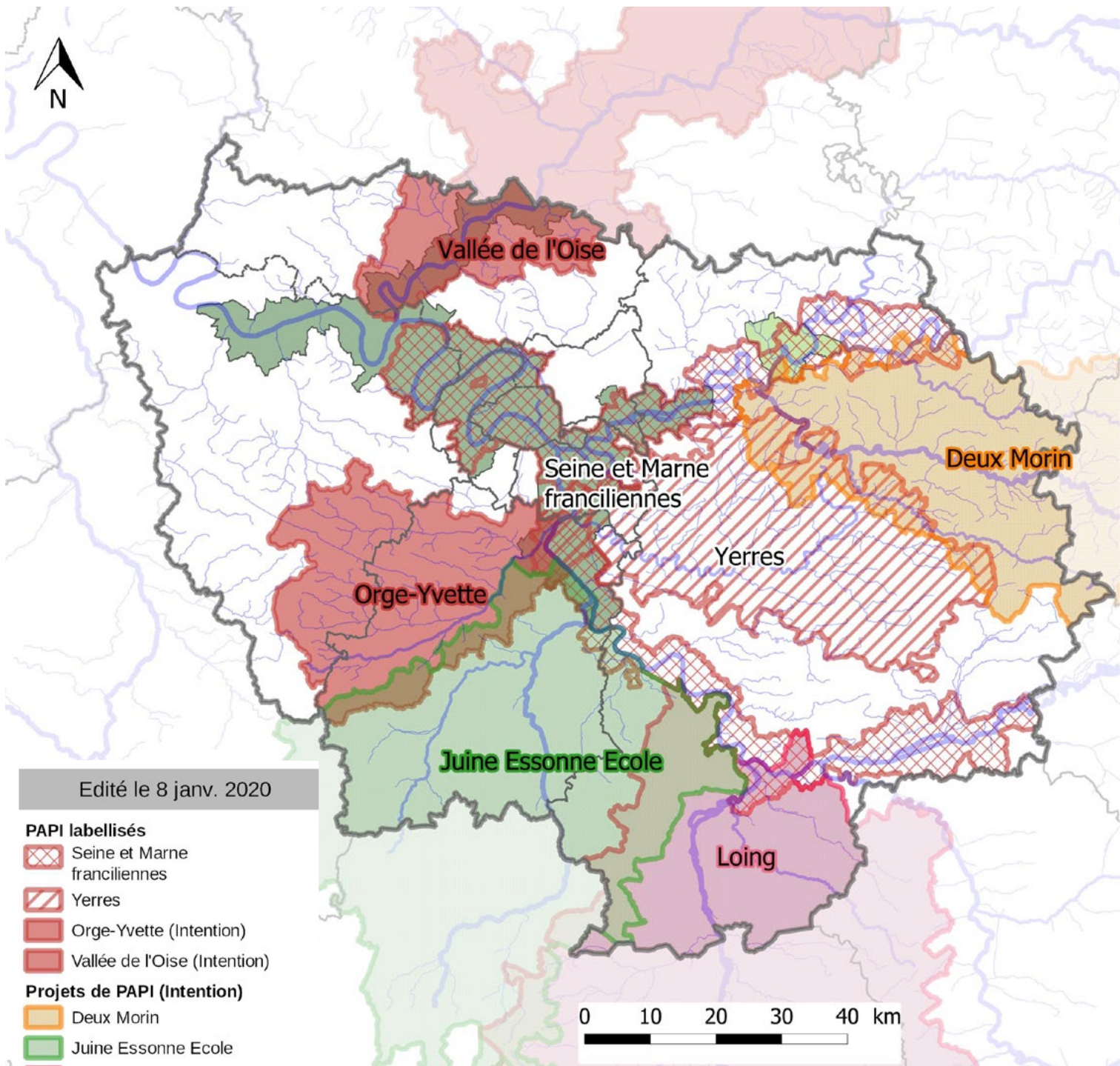
Les cartes



Communes touchées par un PPR prescrit ou approuvé (dont PSS) concernant les inondations 28/04/2020

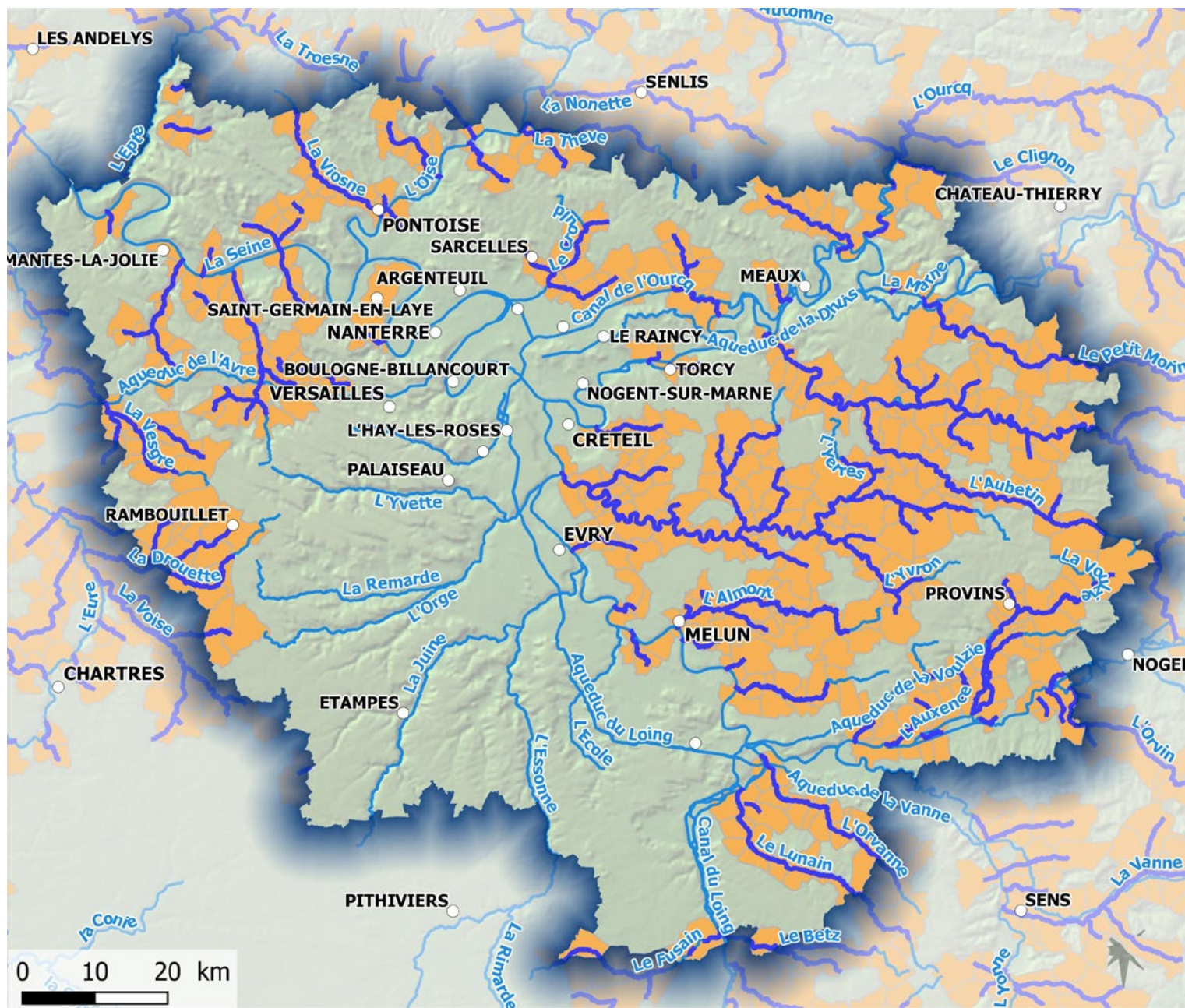


PAPI en région Île-de-France



Couverture du service Vigicrues Flash

Octobre 2019 - Île-de-France



-  Cours d'eau éligibles à Vigicrues Flash
-  Communes éligibles à Vigicrues Flash

Source de données : IGN / SCHAPI - SPC
Document du : 14/10/2019
Produit par : MTES/DGPR/SRNH/SCHAPI/Pôle MHO

www.vigicrues.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour en savoir plus :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/slgride-la-metropole-francilienne-r943.html>

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

Service Prévention des Risques et des Nuisances

12 Cours Louis Lumière

CS 70027

94307 Vincennes Cedex

Téléphone : 01 87 36 45 00

Crédits photos :

Couverture : Communes en aval de Paris inondées par les eaux de la Seine - 2016 - A. Bouissou - Terra

Page 4 : Passerelle Léopold-Sédar-Senghor lors de la crue de la Seine - 2016 - D. Valente - Terra